

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXII

LEVIS—FEVRIER 1926

No 2

LES CAPITAINES DE PORT A QUÉBEC (Suite et fin)

Louis Prat fut remplacé comme capitaine de port à Québec par un marin qui avait fait ses preuves, M. Testu de la Richardière.

Richard Testu de la Richardière fut un des rares Canadiens, qui, sous le régime français, parvinrent à une position un peu importante dans le service de la colonie. Et c'est peut-être pour cette raison que plusieurs de nos historiens ont cru qu'il était d'origine française.

Richard Testu de la Richardière naquit à L'Ange-Gardien, près de Québec, le 15 avril 1681, du mariage de Pierre Testu dit du Tilly, marchand, et de Geneviève Rigault.

Il servit d'abord dans les troupes et reçut une blessure assez grave dans un engagement.

En 1722, M. Testu de la Richardière commandait la *Suzanne*. Les Frères Hospitaliers de Montréal obtenaient du Conseil de marine de faire passer des ouvriers au Canada sur ce vaisseau.

Le 19 février 1726, le Conseil de marine écrivait au gouverneur de Beauharnois au sujet de la navigation du Saint-Laurent. Il serait nécessaire que, pour la sûreté de la navigation des vaisseaux du roi allant en Canada, il fut embarqué un officier à bord connaissant bien la navigation du Saint-Laurent. Autrefois le sieur de la Grange, de Rochefort, avait été nommé capitaine de flûte, en raison de ses connaissances sur cette navigation et il s'embarquait tous les ans sur les vaisseaux du roi. Le Conseil de marine priaît

M. de Beauharnois de s'informer des capacités du sieur Testu de la Richardière, canadien, qu'on proposait pour cet emploi.

Le 30 octobre de la même année, MM. de Beauharnois et Dupuy écrivaient au ministre de la marine et lui suggéraient de nommer M. Testu de la Richardière capitaine de port à Québec.

“Le S. Testu de la Richardière que vous avez chargé d'accompagner le vaisseau du Roy à cause de l'expérience et de la connaissance qu'il a de la rivière, souhaite cette place et vous prie de la luy accorder.

“Le S. de la Richardière est du métier et est sur cela d'une capacité à n'y avoir pas par le país deux voix sur son chapitre, il est propre à former des pilottes pour cette rivière où il y a une très grande nécessité d'en avoir à cause de la traverse, qu'il est de conséquence de bien connoistre.

“Il faudrait pour cela aller tous les printemps sonder les bancs que les glaces en partant font changer de place, y mettre des bouées selon leur changement au nombre de quatre ou cinq avec des ancres d'une seule patte d'environ quatre cents à 450 pesant et autant de chaînes de 12 à 15 brasses proportionnées au poids des ancres.

“On éviterait par là les risques de toucher à la traverse, et sur les autres bancs qu'on ne connaît pas assés, et après le départ des vaisseaux on ferait relever les ancres.

“On se servirait de cet officier pour mettre le Cul de Sac en état de recevoir les vaisseaux des particuliers, mêmes les vaisseaux du Roy s'il en était besoin. Plusieurs y ont couru risque cette année, et dans les années passées quelques uns y ont resté; il s'y trouve même quantité de roches que l'on pourrait ôter à marée basse.

“Le Cul de Sac est mal ébably faute d'y avoir un quay avec des amares dont chaque habitant devrait estre obligé de faire la construction devant une partie au moins de son terrain qui peut-estre luy est concédé à ces conditions.

“On pourrait encore avec un bâtiment de 40 t. fait en goélette ou en brigantin l'envoyer sonder tout le reste de la rivière, surtout du costé du sud qui n'a point esté travaillé sur la carte du S. de la Haye, au nord de laquelle tous les

mouillages et dangers sont bien marqués et dont les pilottes font état.

“Le capitaine de port mettrait des balises sur les caps et les hauteurs qu'on pourrait abattre et supprimer dans les tems où l'on ne voudrait pas qu'on en usast, il donnerait connaissance des ances, des havres, des bayes favorables et bons mouillages, et se mettrait au fait le long des costes et dans la profondeur des bayes et des rivières des bois de chesnes et de pin et des rivières propres à les tirer ayant luy-même une parfaite connaissance des baies de ce pays cy et tout le talent nécessaire pour l'arrimage des bois dans les navires.

“Quelques autres nous ont donné les placets que nous avons l'honneur de vous envoyer, pour la même place, mais nous ne les connaissons pas si particulièrement et leur capacité ne peut même etnrer en concurrence avec celle du S. de la Richardière” (1).

Le 8 octobre 1727, MM. de Beauharnois et Dupuy écrivaient au ministre :

“Le sieur Testu de la Richardière a fait l'option de la place de capitaine de port et se destine à faire, dans ce port, son service avec une telle vigilance que les bâtimens y trouvent tout le secours convenable, soit pour se mettre en rade soit pour y être à l'abri des coups de vent qui pourraient les chasser à la côte.

“Il vous supplie, Monseigneur, par la considération que l'emploi de capitaine de port n'a presque point d'appointemens, de lui continuer ceux de capitaine de flûte, jusqu'à ce que vous en ayez disposé autrement ; il se charge de conduire le vaisseau du Roi jusqu'à la Traverse pour la lui faire faire.

“C'est vers ces endroits, Monseigneur, que seraient fort nécessaires des bouées, relevées à propos, pour que la facilité qu'elles nous procureraient ne tournassent point à notre désavantage.

(1) Archives du Canada. La marquise de Vaudreuil, alors en France, avait essayé de faire nommer M. Perrot de Drisy capitaine de port à Québec. En avril 1727, elle écrivait au ministre de Maurepas: “Le sieur de Drisy, major de la milice de Québec, dont Mme de la Pérade, sa nièce, vous a remis, Monseigneur, l'année dernière, les certificats de service, vous supplie de lui accorder l'emploi de capitaine de port, vacant par la mort du sieur Prat; il en est très capable et mérite d'être récompensé des services qu'il a rendus” (Archives de la province de Québec).

“Il propose pour cela une dépense qui consistera dans la construction d’une chaloupe qui servirait aussi à aller au-devant du vaisseau du Roi et autres bâtiments en danger dans la rivière avec trois ou quatre ancres d’une seule patte du poids de 600 l. avec chacune une chaîne proportionnée de grosseur et de douze ou quinze brasses de longueur ; il demande encore que, pour l’entretien de ces chaînes et bouées et de la chaloupe dont il se chargera il lui soit permis de prendre, par chaque bâtiment, au-devant duquel il ira, un écu par chaque pied que le bâtiment tirera d’eau, et pour tenir le port net et le Cul-de-Sac de Québec en état de recevoir les bâtiments qui viendront s’y échouer pour y avoir les radoubs nécessaires, de pouvoir se faire payer à proportion qui sont les douceurs accordées à l’Amérique et autres endroits aux capitaines de port” (1).

Le 4 mars 1727, le Conseil de marine informait le gouverneur de Beauharnois qu’il accordait passage au Canada au sieur Testu de la Richardière, capitaine de flûte. “Il lui est accordé congé d’un an, ayant perdu sa femme depuis son départ de Québec (Marie Hurault)”.

L’année suivante, le Conseil de marine donnait enfin à M. Testu de la Richardière la charge de capitaine de port à Québec, vacante depuis la mort du sieur Prat. On lui accordait 500 livres d’émoluments au lieu de 150 qu’avait son prédécesseur.

Le 1er octobre 1728, MM. de Beauharnois et d’Aigremont écrivaient au ministre au sujet de M. Testu de la Richardière :

“L’ordre qui nous a été adressé pour la place de capitaine de port à Québec a été remis au S. Testu de la Richardière. Il a accepté avec plaisir la condition de conduire les vaisseaux de Sa Majesté jusqu’à la Traverse pour la leur faire faire, sans aucune augmentation de dépense, et il luy rend de très humbles grâces des cinq cens livres d’appointement qu’elle a bien voulu luy accorder.

“Nous l’avons informé que Sa Majesté n’a point approuvé la proposition qui avait été faite de luy accorder un droit de 3 livres par pied tirant d’eau de chaque bâtiment

(2) Archives du Canada.

marchand, mais que Sa Majesté trouverait bon qu'il tire des capitaines ou propriétaires des vaisseaux marchands qui voudront profiter de ses soins, la rétribution dont il conviendra avec eux de gré à gré, Sa Majesté luy deffendant d'en rien exiger autrement. Le S. de la Richardière nous a promis de se conformer à cette décision et nous y tiendrons la main" (1).

M. Testu de la Richardière rendit de grands services en 1729, lors du naufrage de l'*Eléphant*, vis-à-vis de l'île aux Grues. Le 28 mars 1730, le Conseil de marine pria MM. de Beauharnois et Hocquart de lui exprimer la satisfaction du roi pour avoir aidé d'une manière aussi efficace au sauvetage des effets du naufrage de l'*Eléphant*.

Le 4 avril 1730, le Conseil de marine pria MM. de Beauharnois et Hocquart d'envoyer M. Testu de la Richardière au Bic pour y attendre le vaisseau du roi, le *Héros*, et le guider jusqu'à Québec afin de prévenir le malheur qui était arrivé, l'année précédente, à l'*Eléphant*.

Le 15 octobre 1730, MM. de Beauharnois et Hocquart rendaient le bon témoignage suivant à M. Testu de la Richardière :

"Le Sr. la Richardière, capitaine de port, depuis la réception de vos ordres, a cessé de prétendre aucune rétribution pour les soins qu'il se donne pour conduire les navires marchands dans cette rivière. Mr de L'Estenduère peut, Monseigneur, vous rendre comme nous tesmoignage de sa capacité, de son expérience et de l'attention particulière qu'il a eue à conduire le vaisseau du Roy en sureté jusques dans cette rade. Nous ne cessons point, Monseigneur, de vous demander pour cet officier les appointements de capitaine de flûte que nous eumes l'honneur de vous demander l'année dernière" (2).

Au mois de mai 1731, l'intendant Hocquart donnait l'ordre suivant à M. Testu de la Richardière :

"Il est ordonné au s. La Richardière, capitaine de port, de s'embarquer sur la goélette du roi le *Thomas-Marie* armée en ce port de cinq hommes d'équipage, y compris Pierre Dizet, pilote, et de parcourir la côte du nord et celle du sud

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 50, f. 57.

(2) Correspondance générale, vol. 52, c. 11, f. 50.

de cette rivière, pour y observer les mouillages, sondes, et généralement faire toutes les remarques et observations qu'il estimera nécessaires, pour faire naviguer sûrement les vaisseaux du roi. Il en dressera son journal et en fera tenir un semblable par le sieur Dizet pour nous les représenter à son tour. Mandons. Fait à Québec, le vingt-deux mai 1741" (1).

MM. de Beauharnois et Hocquart avaient si bonne confiance en M. Testu de la Richardière que le 9 octobre 1731, ils proposaient au ministre de le nommer au commandement de la flûte qu'on construisait pour le compte du roi sur les chantiers de Québec :

"Nous prenons la liberté de vous proposer pour le commandement de la flûte qui est en construction le Sr. La Richardière, capitaine de port ; vous connaissez, Monseigneur, ses talents et son expérience à la mer ; il sera en état de la conduire à Rochefort et à toute autre destination, si vous l'agréez. Nous vous supplions de nous le faire sçavoir l'année prochaine, afin que le Sr La Richardière puisse s'arranger pour cela ; nous pourrions recevoir trop tard vos ordres en 1741.

"Nous estimons, Monseigneur, que vous ne voudrez pas mettre sur ce navire un fort état-major, et dans ce cas deux officiers du département de Rochefort suffiront avec le S. La Richardière, la dépense en sera beaucoup moins considérable" (2).

Quelques jours plus tard, le 15 octobre, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient de nouveau au ministre :

"M. de la Richardière a parcouru le printemps dernier avec la goélette du Roy, la coste du nord de cette rivière, où il a fait toutes les observations nécessaires à la navigation sur les différents courants, sondes et mouillages dont il a fait un journal exact avec le nommé Diset qui est un des pilotes du vaisseau du Roy resté à Québec l'automne dernière et qui est remplacé cette année par le nommé Garnier autre pilote auquel nous ferons faire pareille course du costé du sud au printemps prochain avec le dit sieur de la Richardière. Vous avez eû agréable, Monseigneur, d'accorder à cet

(1) Ordonnances des Intendants, vol. 19, f. 103.

(2) Correspondance générale, vol. 71, f. 20.

officier une gratification de 300 livres, trouvez bon que nous vous représentions que le voyage qu'il a fait cette année dans lequel il n'a vécu que de biscuit et de lard sallé équivaut à une campagne de 3 ou 4 mois et qu'il nous paraist qu'il est de votre justice de luy accorder une gratification plus considérable, son zèle et son attention pour le bien du service la luy font mériter, il est actuellement à bord du vaisseau du Roy, et le conduira jusqu'à l'isle aux Lièvres ou Isle Veste. M. le comte des Gouttes doit vous rendre compte de son activité et de ses soins" (1).

En 1732, le *Rubis* fut destiné à faire le voyage du Canada. Le 4 mars, le Conseil de marine écrivait à MM. de Beauharnois et Hocquart que M. de l'Étendue et le comte des Gouttes s'étaient si bien trouvés des secours que le sieur Testu de la Richardière leur avait donnés dans le fleuve Saint-Laurent qu'il convenait de l'envoyer de nouveau à l'île Verte pour y attendre le *Rubis*.

Cette année même 1732, le roi accorda une gratification de 500 livres à M. Testu de la Richardière, en récompense de ses services.

Cette gratification lui fut encore accordée l'année suivante.

En 1734, M. Testu de la Richardière pilote encore le *Rubis*.

Le président du Conseil de marine ordonnait à MM. de Beauharnois et Hocquart, le 20 avril 1734, de confier au sieur Testu de la Richardière l'exploration du Saint-Laurent, depuis le Cap Chat jusqu'à Gaspé, et, en remontant depuis les Sept-Iles jusqu'à la Malbaie. Il devait aussi aller examiner le passage du détroit de Belle-Ile.

En 1735 et 1736, M. Testu de la Richardière fut assez heureux pour recevoir encore 500 livres de gratification.

En 1737, les appointements de M. Testu de la Richardière furent portés à 1000 livres mais il ne devait plus recevoir de gratification.

Le 1er octobre 1737, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre au sujet du sondage et du pilotage du fleuve fait par M. Testu de la Richardière.

(1) Correspondance générale, vol. 54, c. 11, f. 188.

“M. de la Richardière, capitaine de port, a repassé dans la colonie sur le vaisseau du Roy et il l’a piloté depuis les Pellerins jusqu’à Québec sans aucun accident ; i doit l’aller reconduire à l’ordinaire.

“M. Duquesnel vous a informé, Mgr, de l’erreur qu’il a faite dans sa navigation, aux atterrages du Chapeau Rouge par les fausses sondes qu’il a trouvées. Nous estimons qu’il conviendrait que M. de la Richardière visitât l’année prochaine avec le pilote qui doit rester icy les côtes de Terre-neuve depuis le Cap Raze jusques Cap de Rays, ainsy que les isles, bancs et battures qui s’y trouvent dont il dressera une carte et un journal.

“En 1739, il fera avec le même pilote une visite depuis le Cap de Rays jusqu’au port Achois. Le petit brigantin du Roy est absolument hors de service et M. Hocquart qui doit envoyer au printemps prochain des farines à l’Isle Royale prêtera comme il a fait en 1736 un bâtiment pour le transport de ces farines sous le commandement du Sr La Richardière, lequel après leur déchargement ira faire sa tournée le long des costes de Terre-neuve dans le golfe et dans le fleuve. Cet arrangement coûtera beaucoup moins au Roy que s’il fallait faire un armement exprès pour cette destination.

“Le pilote qui doit hiverner cette année et la suivante est le nommé Pellegrin qui a déjà de l’expérience dans la navigation de ce pays cy où il a fait trois voyages, et comme il est important de former un plus grand nombre de pilotes, nous avons cru qu’il estait du bien du service de retenir le fils du Sr Galocheau et de l’envoyer avec le Sr la Richardière. C’est un jeune homme âgé de 17 à 18 ans qui a déjà fait 4 ou 5 voyages avec son père, qui sçait bien le pilotage et qui a bonne volonté de s’instruire et de devenir bon pratique. M. Hocquart le traitera comme pilote.

“Le Sr La Richardière vous a proposé à ce qu’il nous a dit d’établir des bouées dans la Traverse qui seraient posées au printemps et relevées à l’automne. Il y avait longtems que cet officier nous avait parlé d’ouvrir une avenue à travers le bois sur l’Isle aux Ruaux ; cette avenue a été faite à l’arrivée du vaisseau du Roy en présence du Sr La Richardière et des pilotes de Rochefort qui ont donné l’alignement. C’est un amets invariable pour passer la Traverse aujourd-

d'huy en gouvernant sur le milieu. Elle est de 100 pieds de largeur sur 1000 de longueur. Cela n'a presque rien coûté, M. Duquesnel ayant donné une vingtaine de matelots qui y ont travaillé avec 10 habitants gens de hache qui ont abattu les bois, il reste encore deux amets à fixer le long de l'Isle d'Orléans. Le premier à la rivière Delphine et l'autre à la pointe St-Jean. Ces deux pointes ne pouvant estre bien distinguées que par un temps fort clair, parce qu'elles sont très basses, retardent souvent l'arrivée du vaisseau du Roy et des vaisseaux marchands. Il est question d'élever sur chacune des deux pointes un pan de mur ayant la face au N. 2 de 30 pieds de largeur et 25 à 80 pieds de hauteur sur 3 pieds d'épaisseur. Ces deux pans de muraille un peu ouverts seront les amets qu'il faudra suivre pour éviter les batteries. M. de La Richardière et les pilotes ont marqué les endroits où il faudra bâtir ; il y aurait environ 50 toises quarées de maçonnerie à élever, lesquels à raison de 22 livres à cause de la sur-épaisseur feraient la somme de 1100 livres ce qui n'est pas un objet en égard aux avantages et à la sûreté de la navigation.

“L'entretien des bouées, orins, anchres ou picasses coûteraient par an environ 200 livres de sorte qu'il se trouve encore de l'économie à construire les pans de muraille proposés. Cependant, avant de le faire nous attendrons vos ordres que nous pourrons exécuter dès l'année prochaine si vous avez agréable de nous les envoyer de bonne heure par la voye de l'Isle Royale.

“L'objection qui se présente d'abord contre tous ces amets, est qu'en rendant la navigation facile et sûre aux bâtimens français les ennemis en profiteraient s'ils voulaient faire quelqu'entreprises contre la colonie. Dans ce cas on les tromperait par de nouveaux amets à l'Isle aux Ruaux et on renverserait ceux qui seraient établis à l'Isle d'Orléans” (1).

Le ministre ayant approuvé les suggestions de MM. de Beauharnois et Hocquart, l'ordre suivant fut donné à M. Testu de la Richardière par M. de Beauharnois :

“Il est ordonné au S. de La Richardière, capitaine des brulots de Sa Majesté et du port à Québec, de prendre le

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 67, p. 6.

commandement du brigantin l'*Hyronnelle* et de partir incessamment de cette rade pour se rendre à la côte de Terre Neuve avec les jeunes pilotes Pellegrin et Galocheau, et là y faire toutes les observations et remarques nécessaires pour perfectionner la navigation du golfe St-Laurent ainsi que celle du fleuve dans l'allée et le retour. Fait à Québec le premier mai 1738" (1).

En même temps, le mémoire qui suit était remis à M. Testu de la Richardière :

"Mémoire pour le S. La Richardière au sujet du voyage qu'il est sur le point de faire dans le fleuve et golfe St-Laurent et à la côte de Terre-Neuve avec les deux jeunes pilotes qui doivent s'embarquer avec lui dans le brigantin l'*Hyronnelle*.

"Le S. de La Richardière partira dans tout le courant de ce mois de la rade de Québec et se rendra à la côte de Terre-Neuve.

"Il visitera la côte de cette île depuis le cap Raze jusqu'au cap de Rays ainsi que les îles, battures, mouillages et havres de toutes ces terres, les différents fonds qui s'y trouvent, la latitude des lieux et la variation de la boussole.

"Le banc à vert étant une des principales reconnaissances pour assurer la navigation des vaisseaux, il tâchera d'en connaître l'étendue, la situation et les différents fonds.

"Il fera faire toutes ces observations aux deux jeunes pilotes qui sont embarqués avec lui afin qu'ils soient en état à leur retour d'en dresser une carte pour être envoyée à Sa Majesté.

"Il leur fera tenir un journal exact de leur navigation dans lequel ils comprendront non seulement les observations ci-dessus, mais toutes celles qu'ils pourront faire dans le golfe St-Laurent et le fleuve jusques à Québec.

Fait à Québec le premier mai 1738" (2).

M. Testu de la Richardière s'acquitta de cette tâche à la satisfaction du gouverneur et de l'intendant.

Le 26 avril 1740, le gouverneur de Beauharnois donnait l'ordre suivant à M. de la Richardière :

(1) Ordonnances des Intendants, vol. 26, f. 103.

(2) Ordonnances des Intendants, vol. 26, f. 104.

“Charles, marquis de Beauharnois, il est ordonné au sr. de la Richardière, capitaine de port à Québec, de prendre le commandement de la goélette l'*Hirondelle* et de se mettre incessamment en estat de partir pour se rendre à l'Ysle Royale où yl remettra les vivres et munitions que M. Hocquart doit faire charger sur le d. bâtiment et qui sont destinés pour les magasins du Roy à Louisbourg.

“Il visitera ensuite le passage de Cançeaux, l'yle St-Jean, la Baye des Chaleurs et le reste du Golfe qui n'a point encor esté parcouru et yl fera dans le cours de cette visite les observations nécessaires pour perfectionner la navigation.

“Il examinera en particulier quel avantage on pourrait tirer de la Baie des Chaleurs, on prétend qu'il s'y trouve une quantité considérable de chesnes propres pour les constructions, et que les terres du fond de la Baye sont propres aux cultures.

“Les srs Pellegrin et Galocheau, pilottes du Roy, s'embarqueront avec luy. Il leur fera tenir un journal exact de la campagne qu'il va faire, pour nous être remis à son retour qui sera dans le courant du mois de septembre prochain. Fait à Québec le vingt six avril 1740” (1).

M. de la Richardière mourut à Québec le 25 octobre 1741, à l'âge de 60 ans, et fut inhumé dans la chapelle de l'Ange-Gardien de la cathédrale.

MM. de Beauharnois et Hocquart annonçaient sa mort au ministre, le 30 octobre, dans les termes suivants :

“M. de la Richardière, capitaine de port, est mort le 25 de ce mois, à son retour du vaisseau du Roy qu'il a conduit jusques à la Prairie. Il se présente trois sujets pour remplir cette place, tous trois bons navigateurs qui depuis 15 ou 20 ans commandent des bâtimens marchands pour la France, les Isles et l'Isle Royale et qui connaissent bien la Rivière ; ce sont les Sieurs Daillebout de Cerry, le Gardeur de Beauvais et Aubert, gentilshommes du pays. Le dernier a une santé fort délicate, nous ne pouvons vous le proposer ; les 2 autres nous paraissent également bons, et vous pouvez, Monseigneur, choisir ou le Sr. Cerry ou le Sr. Beauvais, le premier commande un navire pour les Isles qui est sur son dé-

(1) Archives de la province de Québec.

part, le second en commande un autre qui estoit l'esté dernier à Bordeaux, et qui ne doit revenir que l'année prochaine.

“Le S. de la Richardière estoit un officier zélé qui avait fait la guerre dans ce pais cy ou il avait reçu une blessure considérable. Depuis 15 ans il a piloté le vaisseau du Roy, en allant et revenant, il a visité et parcouru presque chaque année les différents endroits de la Rivière ou du Golfe avec les pilotes du Roy, pour assurer d'autant mieux la navigation des vaisseaux de Sa Majesté ; il laisse une veuve sans autre bien apparent qu'une maison et quelques meubles ; elle nous a prié de nous intéresser auprès de vous pour luy obtenir une pension, elle nous parait estre dans le cas de la mériter” (1).

Le successeur de M. Testu de la Richardière, René Le Gardeur de Beauvais, fut nommé le 1er avril 1743. Lui aussi était un marin d'expérience.

Né à Montréal le 31 décembre 1700, du mariage de René Le Gardeur de Beauvais, officier dans les troupes du détachement de la marine, et de Marie Barbe de Saint-Ours, M. Le Gardeur de Beauvais appartenait aux deux principales familles de la colonie.

M. Le Gardeur de Beauvais reçut avec sa nomination de capitaine de port à Québec le grade de lieutenant de frégate.

Le nouveau capitaine de port ne put cependant faire ses preuves. Nommé le 1er avril 1743, il décéda avant même de prendre possession de sa charge, au Cap Français, île de Saint-Domingue, le 8 octobre 1744.

C'est le capitaine Macarty qui succéda à M. Le Gardeur de Beauvais comme capitaine de port à Québec. Il fut nommé le 1er avril 1745, avec un salaire de 1000 livres et le grade de lieutenant de frégate. Lors de sa nomination, M. Macarty était capitaine de poste à Laroche (2).

(1) Correspondance générale, vol. 75, f. 73.

(2) Macarty était d'origine irlandaise. Son nom s'orthographiait MacCarthy, mais les Français le changèrent bientôt en Macarty. L'exemple n'était pas unique. Le docteur Silvain, bien connu sous le régime français, était un O'Sullivan.

M. Macarty devait se rendre à Québec dans l'été de 1745 sur la *Gironde*, mais ce vaisseau n'ayant pu appareiller il resta en France.

En décembre 1746, M. Macarty était encore à La Rochelle.

En 1747, M. Macarty commandait le *Rubis* de 26 canons. Cette frégate faisait partie du convoi qui conduisait à Québec M. de la Jonquière, nommé gouverneur de la Nouvelle-France. Le 14 mai 1747, ce convoi faiblement protégé par six bâtiments de guerre, rencontra par le travers du cap Ortegat, une flotte de quatorze vaisseaux anglais. Macarty se conduisit très bien. Le *Rubis* tint tête à deux grands vaisseaux le *Pembroke* et le *Nottingham*, qui s'étaient accrochés à ses flancs, jusqu'à ce qu'il eût été complètement désarmé et sur le point de couler à fond.

Cette belle action valut à Macarty, le 1er avril 1748, le grade de capitaine de brûlot.

Le 1er janvier 1748, M. Macarty avait été remplacé comme capitaine de port à Québec, par Philippe d'Ailleboust de Cerry. En fait, il n'occupa pas cette charge. L'intérim fut rempli par le sieur de La Morille.

Le 1er mars 1751, Macarty était promu lieutenant de vaisseau.

Cette même année 1751, Macarty commandait la frégate la *Fidèle*. Il fit un voyage à l'île Royale pour ravitailler les postes de la rivière Saint-Jean et de Chédaïk.

En 1752, M. Macarty fit un autre voyage à l'île Royale.

En 1755, M. Macarty commandait la frégate *La Valeur*, et fit un voyage à Louisbourg.

Le 17 avril 1757, M. Macarty était fait capitaine de vaisseau.

M. Macarty, le 5 août 1759, adressait au maréchal de Conflans un mémoire suggérant une descente en Irlande, vers Kinsale, dans le voisinage de Cork. Ce projet n'eut pas de suite.

M. Macarty décéda à Paris le 24 janvier 1765.

Philippe-Marie d'Ailleboust de Cerry fut le dernier capitaine de port à Québec sous le régime français.

Né à Montréal le 20 octobre 1702, il était le fils de Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil et de Marie-Louise Denys.

M. d'Ailleboust de Cerry suivit l'exemple de ses frères MM. d'Ailleboust et d'Ailleboust de Saint-Vilmé et se fit marin.

En 1746, M. d'Ailleboust de Cerry prit une part importante aux opérations militaires et navales des Français pour la reprise de l'île Royale. Il commandait le brigantin la *Petite-Marguerite*, un des six vaisseaux chargés de transporter de Québec à la Baie Verte un détachement de 680 Canadiens.

Le 24 février 1748, M. d'Ailleboust de Cerry remplaçait M. Macarty comme capitaine de port à Québec (1).

C'est son frère, Charles-Joseph d'Ailleboust, qui, à raison de sa belle conduite au siège de Louisbourg, avait une certaine influence à la Cour, qui lui obtint cette charge.

Quelques mois plus tard, M. d'Ailleboust de Cerry fut pris par les Anglais sur le navire le *Tourny*. Il fut remis en liberté peu après puisqu'il était de retour à Québec en octobre 1749.

Le 25 septembre 1754, M. d'Ailleboust de Cerry rendait compte au ministre de la perte du vaisseau le *Caméléon* au saut de la Chaudière.

Le 15 septembre 1759, nous voyons le nom de M. d'Ailleboust de Cerry parmi les membres du conseil de guerre appelé à délibérer sur la reddition de Québec. Il formula son avis de la façon suivante :

“Vu le manque total de vivres, étant sans aucune espérance de secours, mon sentiment est de remettre la place et d'en sortir le plus d'hommes que nous pourrons”.

En 1761, M. d'Ailleboust de Cerry se décida à aller s'établir en France. Il se fixa à Tours. C'est là qu'il mourut vers la fin de 1787 ou au commencement de 1788 (2). P.G.R.

(1) Le 1er janvier précédent (1748), M. Lamorille avait été nommé enseigne de port à Québec par la commission suivante :

“Sa Majesté estimant nécessaire d'établir un Enseigne de port à Québec en Canada ; Et étant informée que le Sieur La Morille le jeune a les qualités et l'expérience nécessaires pour en bien remplir les fonctions, Sa Majesté l'a ordonné et établi Enseigne de port au dit Québec, mandant au Gouverneur son Lieutenant général ou Commandant général de la Nouvelle-France et à l'Intendant du dit pays de le recevoir et de le faire reconnaître en la dite qualité de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra. Fait à Versailles le premier janvier 1748”.

(2) Nous avons emprunté tous les renseignements donnés ici sur M. d'Ailleboust de Cerry à l'important ouvrage de M. Aegidius Fauteux, **La famille d'Ailleboust**.

LES HUISSIERS DE MONTREAL SOUS LE REGIME FRANCAIS

Les premiers huissiers de Montréal furent les tabelions de la seigneurie, mais en 1663, avec la création du premier tribunal royal, appelé sénéchaussée, la charge d'huissier fut confiée à des professionnels attachés au bailliage ou au tribunal royal.

Bien que l'édit de création du second tribunal royal de Montréal en 1693, porte qu'il n'y aura que quatre huissiers dans cette *jurisdiction* leur nombre y fut plus élevé surtout à partir de 1696. Alors en effet, on laissa des huissiers immatriculés à Québec ou aux Trois-Rivières exercer leur profession à Montréal, puis des notaires obtinrent le privilège de faire des exploits dans les seigneuries de la région, à mesure que le défrichement des terres y attira des groupes de colons.

Par-ci par-là, nous voyons apparaître des archers qui font des arrestations ou des significations tout comme les sergents royaux. Avec le dix-huitième siècle, on trouve également à Montréal, un ou deux huissiers du Conseil supérieur et ceux-ci sont presque toujours des notaires.

En sorte que les huissiers qui ont pratiqué à Montréal peuvent se classer comme suit : — huissiers du bailliage, huissiers de seigneuries ; sergents-royaux : huissiers et commissaires-priseurs ; huissiers audienciers ; huissiers du Conseil supérieur ; archers de la maréchaussée et archers de la marine.

Ainsi que le remarque l'honorable Désiré Girouard : "les huissiers, à cette époque, avaient un autre rôle qu'aujourd'hui ; ils faisaient les décrets et en cela, remplissaient les fonctions de shérif ; ils faisaient également les sommations des tribunaux que font aujourd'hui les greffiers. Enfin, ils faisaient les protêts que font, aujourd'hui les notaires et aussi les significations des pièces de procédure" (1).

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, V. p. 39. Autre détail : Vers 1720, les huissiers commencent à placer en tête de leurs affiches de vente, trois fleurs de lis dessinées à la plume ou imprimées à l'aide de timbres rudimentaires et il est question de panonceaux royaux dans leurs procédures.

Jean de Saint-Père, 1648 à 1657—Disons de nouveau, ce fut en 1648, seulement que M. de Maisonneuve instaura un tribunal dans l'île de Montréal et qu'il nomma un greffier qui agissait également comme notaire et huissier, à l'occasion. La population de la nouvelle colonie était si restreinte que le cumul des charges était pour ainsi dire obligatoire.

Le plus ancien exploit d'huissier conservé dans les archives de Montréal, date du 25 septembre 1656 et il est signé par Jean de Saint-Père qui établit son procès-verbal en cinq lignes sur un papier de six pouces en carré. Ce sympathique officier de justice fut tué le 25 octobre 1657, en même temps que son beau-père Nicolas Godé et un domestique, Jacques Nail, par des Iroquois qui se disaient leurs amis.

Bénigne Basset, 1657 à 1663—A M. de Saint-Père succéda Bénigne Basset, colon à peine âgé de 18 ans, et qui venait d'arriver à Montréal avec MM. de Saint-Sulpice. Nous n'avons retrouvé qu'un de ses exploits; il porte la date du 29 novembre 1657. Le sieur Basset fut en plus greffier, notaire, arpenteur et secrétaire de la Fabrique. Marié en 1659, il mourut au mois de novembre 1699.

Pierre Raguideau, 1664—Il faisait partie de ce groupe d'immigrants qui débarqua à Ville-Marie en 1653. Raguideau se livra d'abord à l'agriculture, mais préférant le métier des armes, il s'engagea bientôt dans la garnison. En 1658, il était promu anspessade et en 1659, caporal. Cette même année, le 24 novembre, il épousa Marguerite Rebours, nouvellement arrivée de France.

Lors de la fondation de la milice de la Sainte-Famille, en 1663, Raguideau fut élu caporal de la septième escouade composée d'habitants domiciliés au Pied-du-Courant et plus bas. Le 26 mai 1664, il recevait sa commission de sergent royal dans la sénéchaussée nouvellement établie à Montréal.

Au printemps de 1665, il acceptait une concession à la rivière Saint-Pierre. Ce fut le chef de ces colons intrépides qui, en prenant terre dans un endroit exposé aux attaques des Iroquois, se jurèrent mutuelle assistance. Ces vaillants avaient été appelés par M. de Maisonneuve, les Argoulets, et ce nom est resté attaché à la région jusqu'en 1840. Raguideau fut tué sur sa concession le 27 ou le 28 août 1665. Il

ne faut pas le confondre avec un autre colon nommé Requindeau et, enfin, il ne fut pas notaire royal comme quelques auteurs l'ont prétendu.

Jacques Bourdon, 1666-1719—Bourdon fut "sergent de la seigneurie et isle de Montréal" depuis l'automne de 1666 au mois d'août 1667; à cette date, il est interdit par le juge d'Ailleboust. Plus tard, le 8 février 1672, Bourdon épousa Marie Ménard à Boucherville et devint notaire et huissier de cette seigneurie. (document du 22 août 1682). Il reçut une nouvelle commission le 26 août 1702 et fut installé le 19 octobre suivant. Il instrumenta jusqu'en 1719, à Boucherville où il paraît avoir demeuré jusqu'à sa mort en 1724.

François Bailly dit Lafleur, 1667 à 1690—Il était âgé de 32 ans, lorsqu'il vint s'établir à Montréal avec sa femme Marie Fonteneau en 1659. Maçon de métier, il apparaît comme huissier du bailliage le 25 février 1667. Il exerça cette dernière profession jusqu'à son décès en juillet 1690. A l'occasion, il fut substitut du procureur fiscal, puis en 1676, le 2 juillet, il devint sergent-royal, géolier et concierge de la prison. En 1663, il avait fait partie de la sixième escouade de la milice de la Sainte-Famille.

Jean Roy, 1673 à 1676—Originaire du Marans et recruté par Jeanne Mance, il arriva à Montréal avec sa femme Françoise Buet, en 1659. Jean Roy ne semble avoir exercé sa profession que de 1673 à 1676. Il fut inhumé à Lachine, le 1er novembre 1676. On l'appelle parfois Roy de Marrians et Roy dit Le Roy.

Pierre Cabazie, 1673 à 1715—Fils d'un notaire et originaire de Toulouse, il se maria à Montréal en 1669. Il devint sergent-huissier du bailliage le 23 janvier 1673, en vertu d'une commission que lui octroya l'abbé Dollier de Casson. Promu sergent-royal au mois d'octobre 1674, sa commission fut renouvelée en juillet 1676, en novembre 1693 et en mars 1694.

Après avoir été commis au greffe, géolier en 1684, procureur en justice et notaire, il fut inhumé le 14 juillet 1715, âgé de 74 ans. Son fils Pierre mourut glorieusement à l'âge de 19 ans, au combat de Laprairie, en 1691. Une de ses

filles fut soeur de la Congrégation Notre-Dame, sous le nom de soeur de la Providence.

Denis Marsaud, 1680—Au mois de juillet 1679, dans un procès curieux, Denis Marsaud (ou Marseau) déclare qu'il est âgé de 40 ans et qu'il est marié à Madeleine Roy, âgée de 38 ans. A cette date, Marsaud est géolier de la prison de Montréal. L'année suivante, il prend la qualité d'huissier, puis il disparaît. Cette famille n'est pas mentionnée dans le *Dictionnaire* de Mgr Tanguay.

André Hachin dit Saint-André, 1680 à 1681—Né en 1643, il se maria à Trois-Rivières en 1667, puis vint habiter Montréal. Le 24 juillet 1680 il présente sa commission au tribunal et il est installé le 7 août en la charge de "sergent priseur". Destitué le 19 août 1681, par l'abbé Dollier de Casson et le procureur fiscal Jehan Gervaise, nous le voyons par la suite devenu laboureur et demeurant rue Saint-François. Il fut inhumé le 19 septembre 1700. Ses descendants portèrent le nom d'Achin.

Jean Quennevillé, 1681 à 1701—Né en 1651 et fils d'un maître tailleur de Saint-Nicolas, diocèse de Rouen, il exerça d'abord à Montréal le métier de son père, mais par la suite il devint en plus, chantre, bedeau, huissier et géolier.

Immatriculé au bailliage de Montréal en juillet 1681, il passa sergent royal en 1694 et conserva sa charge jusqu'à son décès, le 23 août 1701. Il demeurait rue Saint-Jacques en 1692.

A noter qu'il écrit son nom Quennevillé. Ses descendant ont enlevé l'accent sur l'e final.

François Lorry, 1681 à 1702—Fils d'un peintre du Poitou. Il paraît d'abord avoir vécu avec femme et enfants au Cap-de-la-Madeleine et c'est là que nous le trouvons exerçant sa profession en 1677. De là, il émigra à Montréal où il reçut une commission d'huissier des seigneurs, qu'il présenta au juge le 16 août 1681.

En 1693, il devint huissier royal. Il fut inhumé le 6 janvier 1702, à Lachine, où il paraît avoir résidé.

Gilles Carré, 1683—En 1682, dans un document, il prend la qualité de *maître cierge*. Le 13 février 1683, il obtint une commission d'huissier, mais il disparaît assez tôt.

Son nom ne figure pas dans le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay.

Jean Petit-Boismorel, 1682 à 1719—Marié à Montréal, en 1678, à la fille de François Bailly, huissier royal, il s'occupa avec les officiers de justice et après avoir été substitut du procureur fiscal, il obtint la charge de sergent royal en 1682. Peu après, il se dit immatriculé aux Trois-Rivières et résidant à Montréal. En 1688, il est devenu huissier "en la mareschaussée royale de la Nouvelle-France." Enfin, en 1689, il prend la qualité d'archer de la dite mareschaussée. Recommandé à la charge d'huissier du nouveau tribunal royal de Montréal, en 1693, il ne paraît exercer qu'à partir de 1702. Il signe des exploits jusqu'en 1719. Il demeurait, en ces derniers temps, à l'angle des rues Capitale et Saint-François-Xavier.

Georges PrunEAU, 1683 à 1705—Le 17 avril 1683, étant âgé de 23 ans, il recevait sa commission de sergent royal. Elle fut renouvelée le 23 juin 1690. Enfin, le 10 septembre 1694, il devenait *sergent royal juré, priseur et vendeur de biens* avec privilège d'en jouir avec droits, profits et émoluments y attribués en France à ceux pourvus de pareils offices. Il disparaît après 1705.

Michel Moreau, 1686 à 1698—Domicilié à Boucherville, il exerça la profession de notaire de 1681 à 1699 et celle d'huissier de 1686 à 1698. Ce pourrait être ce Michel Moreau qui au recensement de 1667 était domestique des seigneurs.

Louis Gillet, 1667 à 1688—Sur cet huissier du bailliage de Montréal dont Mgr Tanguay ne parle pas, nous savons qu'il exerça sa profession pendant deux ans et c'est tout.

Pierre Cornillier dit Grandchamp, 1688 à 1689—Après avoir été notaire *pour l'occasion*, en avril 1686, dans une paroisse, nous voyons qu'il signe des exploits huissiers en 1688 et 1689 aux environs de Montréal. A partir de 1689, il paraît aller demeurer dans la région de Québec et il est inhumé à Saint-François de l'île d'Orléans, le 31 décembre 1704.

René-Antoine de la Faye, 1689-1690—Né en 1654, à Saint-Didiers, diocèse de Poitiers, et fils d'un prévôt, il épousa Françoise Courreau, à Lachine, le 13 septembre

1688. Durant les deux années suivantes il fait partie des huissiers du bailliage de Montréal.

J.-B. Fleuricourt, 1691—Il fut notaire de 1676 à 1702 dans les paroisses de la Rivière-des-Prairies et de Repentigny. Le 29 septembre 1691, il obtint en plus une commission d'huissier et de sergent du bailliage qu'il présenta au tribunal le 1er octobre.

Le sieur Fleuricourt décéda à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 15 novembre 1709.

Nicolas Lemoine, 1691 à 1692—Nommé huissier en 1691. Nous savons qu'en 1692 il était âgé de 50 ans. Nous imaginons que ce doit être lui qui épousa Marguerite Jasselin à Lachine le 8 janvier 1684. Dans ce cas, il serait originaire de Rouen et fils d'un sergent de ville.

Antoine Hatanville, 1692 à 1705—Né à Paris, en 1657, il épousa Jeanne Gadois à Montréal, le 18 janvier 1683. Nommé huissier le 24 mars 1692, l'année suivante, il acceptait en plus le fermage des droits seigneuriaux.

En 1697, nous constatons qu'il était "commis à la recette des pieus de cèdre" que les habitants devaient fournir pour la construction de "l'enceinte à la ville".

Devenu géolier de la prison de Montréal, on se plaint en 1701, qu'il traitait ses prisonniers avec trop de mansuétude.

Daniel Normandin, 1696 à 1718—A la fois huissier et notaire domicilié dans la région des Trois-Rivières, il fit quelques exploits à Montréal au mois d'août 1696 puis en 1715, 1717 et 1718.

A Montréal, il pensionnait chez un nommé Saintonge, rue Saint-Joseph. En 1715, il voulut en plus rédiger des actes notariés, mais les tabellions de Montréal portèrent plainte au tribunal et il cessa.

Le sieur Normandin mourut au mois de septembre 1729, à Batiscan.

Jean Meschin, 1702 à 1711—Cet huissier présente sa commission au tribunal le 26 septembre 1702 et il signe des documents professionnels jusqu'en 1711. Plus tard nous constatons qu'il exerce à Québec.

Michel Le Pallieur, 1703 à 1730—Marié à Batiscan, le 3 novembre 1688, il commence sa carrière d'huissier à Qué-

bec. En 1703, il vient s'établir à Montréal en qualité d'huissier du Conseil supérieur. Il exerça jusqu'en 1730, et fut inhumé le 10 avril 1733. Michel Lepallieur fut successivement et parfois concurremment, huissier, notaire royal, géolier, procureur-postulant, greffier intérimaire, substitut du procureur du roi et lieutenant général civil et criminel intérimaire.

Une de ses filles épousa le notaire J.-B. Adhémar et une autre Guillaume de Lorimier.

Jean Leroux, 1704—Né en 1678, marié à Montréal en 1702 à Louise Chaussé, il vécut à Lachine en 1702 à sa mort au mois de juillet 1759. Nous n'avons qu'un de ses exploits: il porte la date du 23 février 1704.

J.-B. Pottier, 1704 à 1705—D'abord tabellion des seigneurs à Lachine, en 1686, puis substitut du procureur fiscal à Montréal en 1690, notaire en 1693, il paraît être allé demeurer à Trois-Rivières en 1703 où il fut greffier aussi bien que notaire et huissier. En 1704 et 1705, il exerça momentanément comme huissier à Montréal et fit enrégistrer au tribunal du lieu, le 15 mars 1704, sa commission d'huissier datant du 17 octobre 1703.

Originaire de Saintes, il avait épousé à Montréal, Marie-Estienne Beauvais en 1688. Il fut inhumé aux Trois-Rivières le 11 juillet 1711.

Nicolas Senet, 1706 à 1718—Originaire de Notre-Dame de Chalons, en Champagne, Senet se maria à Boucherville en 1689. Il était alors caporal dans les troupes. Au mois de novembre 1698, nous constatons qu'il est secrétaire de MM. les seigneurs de Montréal. En juin 1702, il devint notaire, puis de 1706 à 1718, il exerce aussi la profession d'huissier. M. Senet qui mourut le 17 janvier 1732 avait son domicile à la Pointe-aux-Trembles.

Abel Michon, 1707—Le 14 janvier 1707, il présente requête au tribunal pour être admis à pratiquer comme notaire et huissier dans les seigneuries de Verchères, Contrecoeur, Saint-Ours, Sorel, etc.

Originaire du diocèse d'Angers, il se maria à Québec en 1699. De 1704 à 1709, il paraît résider à Contrecoeur puis à Verchères. Au mois d'avril 1711, il fut nommé no-

taire pour la région de Québec et il quitta le gouvernement de Montréal.

Antoine Puyperroux de La Fosse, 1715 à 1725—Né en 1680, à Toussignan, dans le Périgord, il épousa Françoise Petit-Boismorel à Montréal et vécut à Sorel de 1712 à 1715. Le 22 juillet 1715, il demanda à être installé huissier. Le 13 juillet 1722, il fut pourvu d'une commission d'huissier audiencier par l'intendant Bégon. Il exerça à Montréal jusqu'en 1725, alors que le 11 août de cette année, il fut autorisé à dresser des actes notariés. Pendant son séjour, à Montréal, il demeurait rue de l'Hôpital, mais après 1725, il est domicilié à la "Côte de chenaïl du nord."

Antoine Perrin, 1719 à 1738—Originaire du Languedoc, il était soldat dans la compagnie de M. de LaCorne et âgé de 26 ans lorsqu'il reçut sa commission d'huissier, le 17 août 1719. Le 25 juin 1720, il épousait Marie-Anne Chotard.

Perrin résida rue Saint-Joseph, rue Saint-François et rue Notre-Dame. Un document de l'époque nous apprend qu'il avait "de la bonne volonté, mais qu'il était sujet à boire." Il mourut à la fin de l'année 1738, ou au commencement de l'année 1739.

André Dorien, 1720 à 1729—Son nom devait se prononcer Dorian, car c'est ainsi qu'on l'orthographie dans certains actes. L'huissier Dorien changea souvent de domicile, si l'on en juge par les adresses successives qu'il inscrit dans ses exploits : rue Saint-François, rue Capitale, rue de l'Hôpital, place d'Armes (ou du marché), rue Saint-Jacques, grande place près de la paroisse ou place Notre-Dame.

Il était âgé de 43 ans en 1724, mais nous ignorons d'où il venait et ce qu'il devint.

Nicolas Thibault, 1720 à 1725—Cet huissier qui demeura à Lachesnaye et à Mascouche reçut sa commission le 29 juin 1720 et il la présenta au tribunal le 10 juillet suivant.

Nous croyons que c'est ce Thibault, mentionné dans le *Dictionnaire* de Mgr Tanguay qui épousa Thérèse Marsta et décéda le 12 janvier 1760 à Saint-Ours.

Claude Dudevoir, 1722 à 1734—Marié le 20 novembre 1690, à Angélique Ducharme, Claude Dudevoir obtint sa

commission d'huissier le 29 juillet 1722, et il la présenta au tribunal le 11 septembre.

Dudevoir résida rue Notre-Dame et rue Saint-Jean. Il mourut en 1737 ou 1738 car dans un document du 8 mars 1738, sa femme déclare qu'elle vient de faire faire inventaire à cause du décès de son mari.

Antoine Girouard, 1723 à 1735—Au témoignage du notaire et huissier Michel Le Pallieur, Antoine Girouard fut d'abord employé en qualité de secrétaire par M. de Ramezay, gouverneur de Montréal. Plus tard, en 1722, on constate qu'il est soldat dans la compagnie de M. de la Tour, enfin le 26 avril 1723, il reçoit sa commission d'huissier et demande à être installé le 5 mai suivant. Il exerça sa profession jusqu'en 1735. Ensuite il ne paraît plus devant le tribunal qu'en qualité de procureur. Il fut inhumé à Montréal le 5 juin 1767.

Ce colon est l'ancêtre de feu l'hon. Désiré Girouard, juge de la Cour Suprême, et de sir Percy Girouard, qui fut gouverneur-général du protectorat de l'Afrique orientale.

Nicolas Marchand, 1727 à 1735—Né en 1668 et marié à Charlotte-Antoinette Beaumont, il commença d'abord par être tailleur d'habits à Montréal, puis il exerça la charge d'huissier à partir de 1727. Il fut inhumé à Montréal le 23 avril 1736.

Le sieur Marchand demeurait rue Notre-Dame. Une de ses filles épousa l'huissier J.-B. Decoste et une autre, Charlotte, devint soeur de la Congrégation de Notre-Dame.

Jean-Baptiste Decoste, 1731 à 1760—Fils d'un major des troupes et chevalier de Saint-Louis, Decoste paraît avoir débuté dans le métier des armes à Montréal. Vers 1730 il était brigadier des gardes du domaine d'Occident c'est-à-dire de la Compagnie des Indes. En cette qualité, il était chargé de veiller aux fraudes qui se font au préjudice des droits du dit domaine et d'empêcher le commerce étranger ainsi que la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages. Le 22 novembre 1731, il reçut sa commission d'huissier et il la présenta le 30 décembre. A cette époque, Decoste était gendre de l'huissier Marchand et âgé de 28 ans. A partir de 1733, il devint huissier audienier et il conserva ce poste jusqu'à la conquête. Mgr Tanguay a vu quelque part que

Decoste prenait parfois les noms terriens de sieur de Monsel et de Létancour. Nous n'avons pu vérifier, mais nous savons que son fils signait parfois Létencour, notamment, le 2 janvier 1745 (1).

Jean-Baptiste Adhémar, 1732 à 1744—Baptisé à Montréal, le 16 mars 1689, il était fils du notaire Antoine Adhémar et de Michelle Cusson, elle-même fille du notaire Jean Cusson.

Jean-Baptiste Adhémar succéda à son père dans ses charges de notaire et de greffier en 1714, puis en 1732, il succédait également à son beau-père, Michel Le Pallieur, dans sa charge d'huissier du Conseil supérieur. On le voit exercer en cette qualité jusqu'en 1744.

J.-B. Adhémar fut inhumé à Montréal, le 30 décembre 1754.

Joseph Saulquin dit Saint-Joseph, 1732 à 1760—Né à Larche, en Touraine, marié à la Longue-Pointe, le 3 novembre 1725, à M.-Françoise Trudel, il présente le 28 juillet 1732, une requête pour demander son installation comme huissier. Souvent, dans les pièces judiciaires on le nomme Saint-Joseph. Son logis était rue Saint-Jean.

François-Urbain Moreau, 1735 à 1737—Né à Montréal en 1709, marié à l'Ange-Gardien, en 1730, à Louise Huot, il ne paraît exercer sa profession qu'une couple d'années. Sa sépulture est inscrite dans les registres de Montréal, à la date du 26 novembre 1737.

Cyr de Monmerqué, sieur Dubreuil, 1735 à 1760 — Monmerqué qui fut notaire entre 1731 et 1765 fut également procureur entre 1726 et 1760 et huissier à partir de 1735. Il demeura à Varennes puis à Dorvilliers. Il signe parfois Dubreuil, mais le plus souvent Monmerqué. Il ne faut pas le confondre avec Jean-Étienne Dubreuil qui fut notaire et huissier du Conseil supérieur à Québec.

Nous avons publié dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de 1915, p. 363, de copieuses notes sur cet officier de justice qui est l'ancêtre des Montmarquette.

François Comparet, 1736 à 1755—Originaire de Lorraine, le sieur François Comparet fut nommé notaire au

(1) Dictionnaire généalogique, III, 269.

mois de novembre 1735 et peu après il exerça également en qualité d'huissier. D'après Mgr Tanguay, Comparet se serait marié quatre fois. Il demeura à la Pointe-aux-Trembles et c'est là qu'il fut inhumé le 12 octobre 1755.

Amable Brugière, 1736 à 1755—Ce colon obtint une commission d'huissier, le 3 septembre 1736, et il se présenta au tribunal le 28 du même mois. Le 16 avril 1738, il épousait Catherine Delisle. Il demeura à Boucherville et à Montréal. En cette dernière ville, son logis était rue Saint-Vincent.

Arthur-Laurent Guignard, 1738 à 1744—Caporal dans les troupes, il comparait dès 1734 devant les tribunaux en qualité de procureur-postulant. Enfin, le 11 février, il donne avis au tribunal qu'il a obtenu une commission d'huissier et qu'il succède au sieur Moreau. Un mois après, il soutenait un procès avec le fameux docteur irlandais Timothée Sullivan dit Silvain.

Marié à Montréal, le 29 avril 1737, à Marie-Félicité Périllard, il décède au mois d'août 1744.

Charles-Georges De Rey, 1739—Écrivain, chez le notaire LePallieur depuis 1735, il demande au tribunal, le 25 mai 1739, à remplacer l'huissier Perrin qui est décédé.

De Rey paraît quitter Montréal la même année.

Charles Davaine, 1740 à 1751—Né à Québec en 1698, il épousa Marie Brazeau, à Montréal, le 9 janvier 1727 et il obtint une commission pour succéder à l'huissier de Rey. Il se présenta devant le tribunal pour être installé, le 11 janvier 1740. Onze ans plus tard, nous ignorons pourquoi, il donna sa démission.

Jacques-Philippe Olivier, 1740 à 1759—Originaire de Saint-Pierre de Saintonge, il se maria à Champlain en 1727 avec une métisse nommée Marie-Agnès Robineau.

Le 9 mars 1740, il déclare par requête qu'il a obtenu une commission d'huissier pour exercer dans l'île Jésus, à Repentigny, à Lachesnaye, à la Rivière-des-Prairies et à Terrebonne.

En 1755, il résidait "au bourg de Terrebonne".

Jean-Baptiste Guyart, 1741 à 1745—Originaire de Seignelay, en Bourgogne, il épouse à Montréal, le 7 janvier

1740, Elisabeth Jobin. L'année suivante, le 20 janvier 1741, il présente sa requête pour exercer comme huissier.

Après avoir demeuré à Boucherville, il vint résider à Montréal rue Sainte-Thérèse. Il paraissait avoir une bonne clientèle tant comme huissier que comme procureur-postulant lorsqu'il se trouva en 1745, impliqué avec l'écrivain Jean Eynard dans une affaire de destruction d'un dossier judiciaire. Après cela il vécut à Québec.

François Dumergue, 1746 à 1756—Originaire de Tousac, diocèse de Saintes, il épousa à Québec, en 1741, Louise-Angélique Janson dite La Musique. Il semble avoir succédé à J.-B. Adhémar, comme huissier du Conseil supérieur à Montréal, en 1746. En tout cas, c'est à cette date qu'il quitte Québec pour venir habiter notre région. On constate qu'il logea rue Notre-Dame, puis rue Saint-Jacques.

Nicolas-François Robert, 1746 à 1760—Soldat, né à Reims, en Champagne, il se marie à Boucherville, en 1738, à demoiselle M.-Rose Ménard.

Nous voyons qu'il signe des exploits de 1746 à 1760. Il demeura rue Notre-Dame, puis rue du Saint-Sacrement.

François Quenet, 1750 à 1755—Originaire de Champagne, en Bourgogne, il épouse Marie-Anne Nolet à Québec, le 21 août 1741. De cette ville il vint s'établir à l'île Jésus en 1749, puis à Montréal, où il logea rue Notre-Dame et rue Saint-Pierre. Ensuite, il retourne à l'île Jésus.

Jean-Pierre Hastier dit Desnoyers, 1751 à 1753 — Né en 1731, il n'avait que vingt ans lorsqu'il fut pourvu, le 23 juillet 1751, d'une commission le nommant huissier à la place du sieur Davaine, démissionnaire. Il abandonna la profession assez tôt et nous voyons qu'il était soldat lorsqu'il épousa la veuve Geneviève Pelin à Montréal, en 1756.

Dans certains actes on le nomme Astier.

Jacques-Joseph Cheval dit Saint-Jacques, 1751 à 1757 —Originaire de Tournay en Flandre, il aurait d'abord été "garde du port" à Montréal, suivant Mgr Tanguay.

Quoiqu'il en soit, nous savons qu'il fut perruquier en 1743 et cabaretier en 1744. En 1751, il devint huissier du Conseil supérieur à Montréal. Il logea rue Saint-François et rue Saint-Augustin.

Ferdinand-Joseph Lebrun, 1752 à 1757—Il déclare venir de Bruxelles en Brabant, lorsqu'il se marie à Varennes, en 1747, à Marie-Louise Dolpée Parisault. De 1752 à 1757, il exerce la profession d'huissier à Boucherville et à Varennes.

Jean-Christophe Decoste, 1753 à 1760—Fils de l'huissier J.-B. Decoste, il présenta sa requête pour être installé le 10 mars 1753. Il signe quelques fois C. Decoste, ou Létencourt, mais le plus souvent Decoste fils.

Le 21 novembre 1757, Decoste fils épousait la veuve Bigeau, plus âgée que lui. Cette union déplut tellement au père Decoste qu'il exhéreda son fils le lendemain du mariage par acte passé devant Hodiesne.

Pierre Le Sacque, 1753—Le 14 février 1753, Pierre Le Sacque lit et publie à Montréal une ordonnance de l'intendant Bigot qu'il accompagnait sans doute et dans son procès-verbal, il se dit "archer de la marine de Québec".

Ce LeSacque, originaire de Normandie, avait épousé une demoiselle Falardeau, à Québec, en 1750.

François Rigault, 1755—Marié à Québec, le 2 mai 1744, à M.-Madeleine Nadeau, François Rigault, huissier du Conseil supérieur, fait des procédures à Maskinongé en 1755.

Jean-Claude Houlier, 1755 à 1760—Natif de Normandie, il obtint sa commission d'huissier, le 17 avril 1755 et la présenta au tribunal le 22 du même mois. Il signe Houlier, mais on le nomme fréquemment Le Houlier.

En 1762, il épousa une demoiselle Leheu.

Barthélemy-Joseph Richard, 1755—Fils d'un contrôleur général de Bretagne et marié à St-Vallier en 1752, le sieur Richard fut notaire dans la région de Québec de 1751 à 1769.

Durant l'année 1755, il exerça la profession d'huissier à la Longue-Pointe, près Montréal.

Etienne Miquel, 1755 à 1760—Sous le régime français, cet huissier eut à Montréal son logement rue Saint-Paul et rue Saint-François, ensuite il alla résider à Boucherville.

Dans le greffe de François Simonnet, à la date du 8 mars 1762, on trouve un contrat de mariage, rédigé le 22

novembre 1760, par le sieur Miquel "notaire royal résidant à Boucherville. Il s'arrogeait un titre qu'il n'avait pas, car en l'an 1762, les époux concernés déposent leur contrat chez le notaire Simonnet et celui-ci ajoute au bas du document un acte de ratification dans lequel il déclare que le contrat avait été dressé par le "nommé Miquel se disant notaire royal."

E.-Z. MASSICOTTE

LE PREMIER GAUTRON DIT LAROCHELLE AU CANADA

Comme leur surnom l'indique les Gautron dit Larochelle viennent de la célèbre ville maritime de Larochelle, en France. Sous le régime français, beaucoup de navires partaient de Larochelle pour venir au Canada. Ce qui explique que tant d'habitants de cette ville vinrent s'établir ici dans les premières années du régime français.

Le premier Gautron dit Larochelle qui passa ici était né sur la paroisse de Saint-Barthélemy de la ville de Larochelle, le 16 octobre 1642. Son acte de naissance, qui a été conservé, dit :

"Né ce 16 octobre 1642, Michel, fils de Daniel Gautron Larochelle, marchand, et d'Antoinette Foubert, tous deux de la ville de Larochelle. Parrain, M. Portais, commissaire de police ; marraine, honnête fille, Claude Chamot."

Michel Gautron dit Larochelle s'établit à Beaumont. Marié à Québec, le 18 septembre 1673, avec Catherine Poisson, il eut huit enfants. Il décéda à Beaumont le 20 janvier 1719.

Ses enfants se marièrent presque tous et eurent à leur tour de nombreuses familles. Les Larochelle sont aujourd'hui très nombreux dans la région de Québec.

On compte aussi un grand nombre de familles Larochelle dans les comtés de Richelieu, Yamaska, Saint-Hyacinthe, Berthier et Joliette. Celles-ci descendent également de Michel Gautron dit Larochelle, par son petit-fils Jacques-Michel Gautron dit Larochelle, né en 1741, et qui s'établit à Sorel.

LISTE DES TABLEAUX ENVOYES DE PARIS AU
CANADA DE 1817 A 1820

On sait qu'un bon nombre de tableaux, dont plusieurs de grande valeur, furent envoyés de Paris au Canada, de 1817 à 1820, par l'abbé Philippe Desjardins à son frère l'abbé Louis-Joseph Desjardins, alors chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Un correspondant du *Bulletin des Recherches Historiques*, année 1900 (1), reproduisait la déclaration suivante faite par l'abbé Desjardins au peintre Plamondon, alors à Paris. Celle-ci explique parfaitement l'origine de ces tableaux :

"Toutes les églises de France avaient été pillées, du temps de Robespierre, en 1793, par des milliers de fripons. Des spéculateurs avaient collectionné un nombre infini de tableaux volés. Un de ces hommes fit banqueroute ; sa collection fut vendue par autorité de justice. Je me rendis à l'encan, les tableaux étaient en pile dans une cour à Paris ; c'était une montagne de tableaux. Cette montagne me fut adjugée en bloc pour presque rien, comparativement à sa valeur réelle.

"Quelques jours plus tard, le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, grand connaisseur, m'ordonne de taire transporter chez lui, à Lyon, ma collection. Il en achète quelques-uns et me remet le reste : c'est ce que vous avez reçu au Canada. Ils furent acquis par le séminaire de Québec, la cathédrale de Québec, l'église de Saint-Michel-de-Bellechasse, de Saint-Antoine-de-Tilly et quelques autres églises du Canada."

Et le correspondant, qui signait "Pinx" ajoutait : "Par qui furent achetés tous ces tableaux ? Croyez-vous qu'ils existent encore ?" Et celui-ci aurait pu ajouter : A-t-on conservé la liste de ces tableaux ? Sait-on les noms des auteurs de ces oeuvres d'art ?

Grâce à l'obligeance des Dames Ursulines de Québec, qui conservent dans leurs archives plusieurs manuscrits précieux de l'abbé Louis-Joseph Desjardins, nous avons pu,

(1) Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. 6, page 32.

déjà, répondre en partie aux questions précédentes en publiant la liste de ces tableaux dans l'*Action Sociale* de 1909 (1).

Comme il est plutôt difficile de consulter cette liste dans la filière de ce journal, nous croyons faire plaisir à plusieurs de nos correspondants qui nous ont demandé ce précieux document, en le reproduisant intégralement dans le *Bulletin des Recherches Historiques*. Nous avons pris la peine de retourner aux archives des Dames Ursulines pour confronter de nouveau la liste qui suit avec l'original :

COPIE DES ENVOIS DE TABLEAUX, DE PARIS, EN 1817 ET 1820
PAR MES FRERES ET PLACES PAR MOI AU CANADA

Premier rouleau contenant 44 tableaux

- No 1—*St-Jérôme*, de Vignon, 4 pds et 10 pes sur 4 pds.
" 2—*Repas d'Hérode*, Ecole de Rubens, 4 pds et 10 pes sur 7 pds et 3 pes.
" 3—*Mages*, Restout, (à St-Henri) 6 pds et 7 pes sur 4 pds et 6 pes.
" 4—*Christ*, Monnet, (au Séminaire) 9 pds sur 4 pds et 6 pes.
" 5—*Mater Dolorosa*, Vignon, (à St-Henri) 4 pds et 6 pes sur 4 pds et 5 pes.
" 6—*Jésus agonisant*, Procacini, (à la Baie du Febvre) 7 pds et 3 pes sur 4 pds et 5 pes.
" 7—*Mages*, de Vignon, (Château) 4 pds et 5 pes sur 6 pds et 6 pes.
" 8—*Mages*, de Bounieu, (au Séminaire) 4 pds et 8 pes sur 6 pds et 3 pes.
" 9—*Samaritaine*, Lagrenée, (Séminaire) 4 pds et 8 pes sur 6 pds et 3 pes.
" 10—*Tombeau*, Lagrenée, (à la Baie) 4 pds et 8 pes sur 6 pds et 3 pes.
" 11—*Incrédulité de St Thomas*, Lagrenée, (à la Baie) 4 pds et 8 pes sur 6 pds et 3 pes.
" 12—*Oeuvres de charité*, Maratte, (à St-Henri) 6 pds et 9 pes sur 4 pds et 5 pes.

(1) Voir l'*Action Sociale* du 21 octobre 1909.

- “ 13—*Saint-Louis*, Hallé, (au Cap St-Ignace) 3 pds et 4 pcs sur 4 pds et 3 pcs.
- “ 14—*Enfant-Jésus*, Lebrun, (à St-Roch) 4 pds sur 5 pds et 9 pcs.
- “ 15—*Pêche miraculeuse*, École de Rubens, 3 pds et 11 pcs sur 5 pds et 3 pcs.
- “ 16—*Jésus outragé*, Huret, (à Québec) 6 pds et 10 pcs sur 3 pds et 11 pcs.
- “ 17—*St-Jérôme*, Otto Vinius, (à St-Michel) 4 pds et 9 pcs sur 5 pds.
- “ 18—*St-Michel*, Aubin Vouet, 5 pds et 10 pcs sur 4 pds et 10 pcs.
- “ 19—*Cène*, École P. de Cortone, (à Verchères) 5 pds et 5 pcs sur 4 pds et 5 pcs.
- “ 20—*Pentecôte*, Frère André, (à Verchères) 5 pds et 7 pcs sur 4 pds et 6 pouces.
- “ 21—*St-Jean-Baptiste*, Hallé, (au Séminaire) 8 pds et 10 pcs sur 4 pds et 5 pcs.
- “ 22—*Annonciation*, (au Château), 4 pds et 5 pcs sur 3 pds et 4 pcs.
- “ 23—*St-Barthélemy*, Deloitre, (à Sorel) 5 pds et 3 pcs sur 4 pds et 2 pcs.
- “ 24—*Charité*, Simon Vouet, (à St-Henri) 5 pds et 6 pcs sur 4 pds.
- “ 25—*St-Jean-L'Évangéliste*, Mtre Roux, 5 pds et 10 pcs sur 4 pds.
- “ 26—*Mort de la Ste-Vierge*, Goulai, (à St-Michel) 4 pds sur 4 pds et 10 pcs.
- “ 27—*Ecce homo*, Segui, 5 pds et 6 pcs sur 3 pds et 5 pcs.
- “ 28—*Ste-Famille aux cerises*, Blanchard, (à Québec) 4 pds et 9 pcs sur 3 pds.
- “ 29—*Christ*, bonne copie, Van Dick, (Québec) 6 pds et 4 pcs sur 3 pds et 7 pcs.
- “ 30—*Ange-Gardien*, Goulai, 4 pds sur 3 pds et 7 pcs.
- “ 31—*St-Jérôme*, (au Séminaire) 3 pds et 8 pcs sur 4 pds et 2 pcs.
- “ 32—*Repas d'Emmaus*, Chales, (à la Baie du Febvre) 3 pds et 9 pcs sur 3 pds et 10 pcs.
- “ 33—*Père Éternel*, (Québec) 3 pds et 8 pds sur 4 pds.

- “ 34—*Vierge et St-Antoine*, Vignon, (à St-Henri) 4 pds et 9 pes sur 3 pds et 10 pes.
- “ 35—*Nativité*, très bonne copie, Corrège, (à St-Michel) 4 pds et 9 pes sur 4 pds.
- “ 36—*Nativité*, bonne copie du Guide, (à Québec) 5 pds et 11 pes sur 3 pds et 11 pes.
- “ 37—*Vierge et une reine*, Domini, (Ursulines) 5 pds sur 4 pds.
- “ 38—*St-Augustin*, Louis de Boullogne, 5 pds et 2 pes sur 3 pds et 3 pes.
- “ 39—*Pentecôte*, Vignon, (à la paroisse de Québec) 8 pds et 4 pes sur 4 pds et 3 pes.
- “ 40—*Pie VI*, (à Québec) 4 pds et 1 pc sur 3 pds et 1 pc.
- “ 41—*Judith*, (à Québec) 3 pds et 11 pes sur 3 pds.
- “ 42—*St-Jean-Baptiste*, Blanchet, 3 pds et 7 pes sur 3 pds.
- “ 43—*Les anges*, LeBrun, (au Séminaire) 2 pds et 7 pes sur 4 pds et 10 pes.
- “ 44—*Nativité*, autre copie, Guido, (à St-Michel) 4 pds et 3 pes sur 3 pds.

Deuxième rouleau

- “ 45—*Jésus servi par les Anges*, Restout, (à Québec) 9 pds sur 5 pds et 6 pes.
- “ 46—*Ste-Anne*, Érasme Vinius, (à Sorel) 7 pds sur 5 pds et 6 pes.
- “ 47—*Vierge et St-Jean*, (à la Baie) 5 pds et 6 pes sur 5 pds et 4 pes.
- “ 48—*Ste-Famille*, Aubin Vouet, (à St-Antoine) 7 pds et 4 pes sur 5 pds et 5 pes.
- “ 50—*Mort de St François*, André Sacchi, (au Château) 8 pds sur 5 pds et 4 pes.
- “ 51—*Règle de St François*, Poersan, 7 pds et 9 pes sur 5 pds et 3 pes.
- “ 52—*Ravissement de St Paul*, Carl Maratte, (à la Cathédrale) 7 pds sur 5 pds.
- “ 53—*St-Laurent*, de Vignon, (à l'Hôpital général) 7 pds sur 5 pds.
- “ 54—*St-Thaumaturge*, Lévesque, (à l'Hôpital général) 6 pds sur 5 pds et 5 pes.

- “ 55—*Ecce homo*, Meslan, 6 pds sur 5 pds.
- “ 56—*St François*, Laurry, 8 pds sur 4 pds.
- “ 57—*Jésus au tombeau*, 6 pds et 10 pcs sur 4 pds et 4 pcs.
- “ 58—*Visitation*, Montagne, (à Verchères) 7 pds sur 4 pds et 6 pcs.
- “ 59—*St Antoine, Anachorète*, Blanchard, (à St-Roch) 8 pds et 9 pcs sur 4 pds et 6 pcs.
- “ 60—*St Antoine-de-Padoue*, Parocel d'Avignon, (au Séminaire) 7 pds et 6 pcs sur 4 pds et 6 pcs.

Troisième rouleau de Paris

- “ 72—*St-Pierre-aux-Liens*, de Lafosse, (au Séminaire) 8 pds et 5 pcs sur 6 pds et 2 pcs.
- “ 73—*Annonciation*, Marissal, (au Château) 6 pds et 10 pcs sur 6 pds et 1 pc.
- “ 74—*Jésus allant au Calvaire*, Huret, (à Québec) 7 pds sur 6 pds.
- “ 75—*Apparition d'Emmans*, Probus, (à la Baie) 6 pds sur 6 pds et 10 pcs.
- “ 76—*Ange-Gardien*, Maratte, (à la Baie du Febvre) 8 pds et 6 pcs sur 6 pds.
- “ 77—*St-Jérôme*, Hullin, (au Séminaire) 9 pds et 2 pcs sur 6 pds.
- “ 78—*Pêche miraculeuse*, De Dieu, (aux Ursulines) 7 pds sur 6 pds et 8 pcs.
- “ 79—*Stigmates*, Christophe, (au Château) 7 pds et 11 pcs sur 6 pds.
- “ 80—*La Ste Vierge et St Joseph*, Minageot, (à l'Hôtel-Dieu) 10 pds sur 6 pds et 5 pcs.
- “ 81—*Songe de St Joseph*, J.-Bte Champagne, (à la Baie) 7 pds et 11 pcs sur 5 pds et 9 pcs.
- “ 82—*Vierge etANGES*, Dieu, (à la Baie) 6 pds sur 5 pds et 9 pcs.
- “ 83—*Christ*, Romanelli, (au Séminaire) 5 pds et 9 pcs sur 5 pds et 7 pcs.
- “ 84—*Jésus à la colonne*, Chales, (à St-Michel) 9 pds sur 5 pds et 11 pcs.
- “ 85—*St Michel*, Vignon, (à Québec) 6 pds et 5 pcs sur 5 pds et 9 pcs.

- “ 86—*David et Achimelec*, (à Nicolet) 6 pds sur 5 pds et 5 pcs.
- “ 92—*Visitation*, Signany, 5 pds et 10 pcs sur 4 pds et 3 pcs.
- “ 93—*Mort de Ste Claire*, Murillo, (à St-Michel) 5 pds et 3 pcs sur 3 pds et 7 pcs.
- “ 94—*St Bruno*, J. Bte Champagne, (à St-Michel) 4 pds et 9 pcs sur 3 pds et 7 pcs.
- “ 95—*Vierge*, 6 pds et 10 pcs sur 5 pds.
- “ 96—*Ste-Famille*, Jordaens, (à Nicolet) 3 pds et 6 pcs sur 4 pds et 6 pcs.

Quatrième rouleau de Paris

- “ 61—*Incrédulité de St Thomas*, Stella, (à Montréal, Bonsecours).
- “ 62—*Visitation*, Oudri, (aux Ursulines) 9 pds et 3 pcs sur 8 pds et 2 pcs.
- “ 63—*Résurrection*, Charles, (à St-Roch) 11 pds et 3 pcs sur 7 pds et 9 pcs.
- “ 64—*Jésus et les docteurs*, Masse, (à St-Antoine) 8 pds et 10 pcs sur 7 pds et 7 pcs.
- “ 65—*Nativité*, Antoine Coypel, (à St-Denis) 8 pds et 2 pcs sur 7 pds et 2 pcs.
- “ 66—*Annonciation*, Dorigni, (au Château) 8 pds et 4 pcs sur 7 pds et 11 pcs.
- “ 67—*Élévation en croix*, École Rubens, (à la Basse-Ville) 6 pds et 10 pcs sur 7 pds et 7 pcs.
- “ 68—*Ste-Famille*, Colin de Vermont, (à St-Roch) 8 pds et 2 pcs sur 6 pds et 10 pcs.
- “ 69—*Fuite en Égypte*, Idem, (à St-Denis) 8 pds et 2 pcs sur 6 pds et 10 pcs.
- “ 70—*Adoration des Mages*, Eykens, (au Château-Richer) 6 pds et 1 pc sur 7 pds et 10 pcs.
- “ 71—*Visitation*, (à Verchères) 6 pds et 6 pcs sur 8 pds.
- “ 85—*Annonciation*, Restout. Cintrée. (à St-Roch) 6 pds et 5 pcs sur 8 pds.
- “ 86—*St Ambroise*, Girod, (à St-Ambroise) 9 pds sur 6 pds et 10 pcs.

- “ 87—*Pentecôte*, Philippe Champagne, (au Séminaire) 10 pds et 2 pes sur 6 pds et 5 pes.
- “ 88—*Ascension*, Idem, 10 pds et 2 pes sur 6 pds et 5 pes.
- “ 90—*Ste-Famille*, Dusaultchoy, (au Cap-Santé) 10 pds et 10 pes sur 8 pds.
- “ 97—*Thébaïde*, (au Séminaire) 7 pds et 11 pes sur 5 pds et 6 pes.
- “ 98—*Magdeleine*, Carlo Vanloo, (Québec) 8 pds et 3 pes sur 11 pds.
- “ 99—*J. au sein de son père*, (à Nicolet) 6 pds et 6 pes sur 5 pds.
- “ 100—*J. C. au tombeau*, Stella, (au Séminaire) 5 pds et 6 pes sur 4 pds et 6 pes.

Une caisse contenant :

- 4 Christs, (donnés)
- 4 Vierges . . .
- Descente de Croix, copie de LeBrun ; (Berthier)
- St-Jean-l'Évangéliste
- Isaac bénissant Jacob (à Montréal ; Dr Viger)
- St-Charles-Borromée, (à Montréal ; à l'Évêché)
- 2 Magdeleines (à Montréal)
- Pie VII, (très ressemblant) (à Québec, St-Roch)
- St-Vincent, dito (à Nicolet)
- Flagellation, (Berthier) M. R. Cuth.
- 2 ovales, St-Ignace et St-François-Xavier
- Religieuse et Reine, (aux Ursulines)

Tableaux venus d'Europe en 1817, placés chez les Ursulines de Québec.

Repas du pharisien, de Phil. Champagne.

Pêche miraculeuse, De Dieu.

Captifs rachetés, de Hallé.

Les vierges sages et folles, etc. d'Italie ; P. de Cortone.

La visitation, Colin de Vermont.

Jésus prêchant, Philippe Champagne.

Autres tableaux anciens dans le chœur :

Ste-Pélagie et son pendant,

Communion de St Jérôme

Mariage de Ste Catherine

Ange-Gardien

Découverte du Canada, du Frère Luc

St-Joseph, de LeBrun, au Mtre-autel.

Ste-Thérèse et Ste-Catherine

Sacré-Coeur, École de LeBrun.

Sainte-Face-de-J.-C. Antique.

Donné à l'Hôtel-Dieu de Québec

St-Joseph et Ste-Thérèse

(petit) *La Nativité*

(ancien) *La Présentation*, B. V. M. (original de Rubens, venus des Jésuites)

Anciens tableaux dans la sacristie (à la Communauté)

Ste-Catherine-d'Alexandrie, Melle LeBrun.

Tête de St Bruno, (original de LeSueur)

Ste-Famille, de Antoine Coypel.

La Cène, transférée sur toile par Ignace Plamondon.

St Joseph mourant, ancien.

Quand parut la liste qui précède, en 1909, Mgr Amédée Gosselin, alors recteur de l'Université Laval, fit quelques remarques fort justes sur les envois de l'abbé Desjardins au Canada. Nous en extrayons les passages suivants :

“Nous avons parcouru avec un vif intérêt la liste des tableaux envoyés au Canada entre 1817 et 1820, par l'abbé Philippe-Jean-Louis Desjardins. M. Hormisdas Magnan, par la publication qu'il vient d'en faire dans *l'Action Sociale*, du 21 du courant, a rendu service aux amateurs de peinture et à ceux qui s'occupent d'histoire au Canada. Il est à souhaiter, en effet, que la lumière se fasse complète sur ces dons extraordinaires, grâce auxquels notre pays s'est enrichi de chefs-d'oeuvre que plusieurs grands musées d'Europe auraient droit de nous envier, et nous ne pouvons trop louer les Dames Ursulines de Québec d'avoir consenti si volontiers à laisser publier ce document si important.

“Le manuscrit original mériterait une étude sérieuse ; le défaut de temps ne nous permet pas de faire ce travail pour le moment ; nous y reviendrons peut-être plus tard si

l'occasion s'en présente. En attendant, nous voudrions attirer l'attention du public sur certains points qu'il convient, croyons-nous, de ne pas accepter trop vite et sans examen.

"Il ne faut pas trop se fier à la liste pour ce qui concerne les endroits où ces différents tableaux ont été placés. La destination première de quelques-uns a du être changée. Le *Christ*, de Romanelli, par exemple, n'a pas été donné au Séminaire, comme le dit la liste, mais acheté par la Fabrique de St-Michel. De même, il est possible que le *Christ* de Monet ait été tout d'abord destiné à l'église de St-Henri, mais tout le monde sait que le Séminaire s'en fit l'acquéreur.

"Enfin, peut-on avoir une confiance absolue dans la liste pour ce qui concerne les noms des auteurs auxquels les tableaux sont attribués ? Nous ne le pensons pas. Sans doute, cette liste a été copiée soigneusement sur l'original et elle a été imprimée non moins soigneusement, nous en sommes convaincu, mais en admettant qu'il en soit ainsi, il reste à savoir ce que vaut l'original à ce point de vue.

"Un bon nombre de ces toiles n'étaient pas signées et l'abbé Desjardins dut s'adresser aux experts de Paris pour en connaître les noms d'auteurs probables. C'est ce que nous apprend M. Maguire, curé de St-Michel, qui, après avoir inscrit la liste des tableaux achetés par sa fabrique, et le nom des auteurs, ajoute la note suivante : "Il serait possible que ce catalogue ne fut pas d'une exactitude rigoureuse. Avant l'envoi, M. Desjardins, archidiacre de Paris, les fit examiner par quelques-uns des plus célèbres connaisseurs de Paris et ce sont ces connaisseurs qui attribuent aux tableaux les différents noms de peintres qui y sont attachés."

"Ces connaisseurs, tout versés qu'ils fussent dans leur art, ont pu se tromper. Ainsi, un tableau de *St-Jérôme*, vendu à la fabrique de St-Michel, comme étant d'après la liste d'Otto Vinius, se trouva être un Boucher, comme on peut s'en convaincre par la signature que l'on découvrit en le nettoyant.

"Si l'on suppose que la liste imprimée est la reproduction exacte de l'original, on peut se demander alors si l'abbé Desjardins n'a pas confondu ou défiguré quelques-uns de ces noms d'auteurs. En tout cas, M. Magnan avait raison d'écrire que ce document "ouvrira un champ d'études

très vaste aux chercheurs et aux amateurs, car plusieurs noms de peintres mentionnés dans cette liste sont plus ou moins inconnus." Et ceci est très vrai. Citons quelques exemples :

La mort de la Sainte Vierge, acheté par la fabrique de St-Michel, aurait eu pour auteur, si l'on en croit la liste, un peintre du nom de Goulai. Or, d'après les notes de M. Maguire, cette peinture était attribuée à Gaulai (1634-1709). Voilà un nom connu. Goulai, s'il a jamais existé, ne nous paraît pas avoir été bien célèbre.

"On trouve encore, d'après notre document, que la *Mort de Ste Claire*, acquis par la même fabrique, aurait été de Morisso ; M. Maguire l'attribuait à Murillo."

Les remarques qui précèdent sont extrêmement intéressantes, c'est pourquoi nous avons tenu à les publier à la suite des listes de l'abbé Louis-Joseph Desjardins.

En terminant cet article nous devons dire qu'en confrontant l'original avec notre copie primitive, nous avons constaté quelques légères erreurs que nous avons corrigées avec soin. Ainsi, les mots "donnés à" qui ne se trouvent pas dans l'original, ont été retranchés. Ces mots, qui avaient le sens de "Remis à telle et telle paroisse", pouvaient prêter à erreur, puisque les tableaux ont été vendus pour la plupart.

Plusieurs mots écrits en abréviation ont été écrits au long dans la présente liste afin de rendre la copie plus intelligible. Les abréviations suivantes : b. c. et t. b. c. aux numéros 29, 35 et 36 ont été interprétés pour "bonne copie" et "très-bonne copie." Nous croyons devoir en avertir le lecteur. Le numéro 49, qui était une répétition du numéro précédent, a été omis, parce qu'il est évident que la paroisse de St-Antoine n'a pas du acheter deux tableaux de la Ste-Famille pour son église. Au numéro 93 le manuscrit donne pour auteur *Morillo*, nom que nous avons interprété en 1909 pour *Morisso*, à cause de la forme des deux H qui ressemblaient à deux ss. Mais il est plutôt certain que c'est *Murillo*, qu'il faut lire.

Ces explications suffiront pour faire comprendre aux lecteurs tout le soin que nous avons pris pour interpréter le

plus fidèlement possible le manuscrit de l'abbé Louis-Joseph Desjardins.

Maintenant, que sont devenus ces tableaux ? Une enquête que nous avons faite en 1909 nous a démontré que plusieurs de ces tableaux, venus d'Europe, avaient été détruits par le feu avec les églises où ils se trouvaient. Nommons les églises de St-Michel, de Nicolet, l'ancienne chapelle du Séminaire et, tout récemment, la basilique de Québec. C'est dire que le plus grand nombre de ces tableaux existent encore. Il serait intéressant d'en dresser la liste. C'est ce que nous nous proposons de faire.

HORMISDAS MAGNAN

ACTE DE SEPULTURE DE L'HONORABLE HERTEL DE ROUVILLE

Le trois décembre mil huit cent dix-sept, nous prêtre procureur du Séminaire de Montréal, soussigné, avons inhumé dans l'église de cette paroisse, le corps de l'honorable Jean-Baptiste Melchior Hertel de Rouville, l'un des membres de l'honorable Conseil Législatif de la province du Bas-Canada, seigneur de Rouville, seigneur primitif de la partie est de la seigneurie de Chambly et d'autres lieux, ancien colonel commandant la division de Chambly, époux de dame Marie-Anne Hervieux, décédé depuis quatre jours, âgé de soixante-neuf ans et un mois. Présents Messieurs Chaussegros de Lery, Pierre de Boucherville, Samuel Hatt, Charles de Salaberry et plusieurs autres parents et amis soussignés.

J. R. C. de Lery, J. M. Mondelet, Jph Labroquerie, St-George Dupré, P. M. Mignault, ptre, P. Robitaille, ptre, Jac. De Hertel, P. Consigny, ptre, A. Prévost, ptre, Chaboillez, ptre, J. B. Bédard, ptre, Ls Guy, J. Levesque, J. A. Talham, Chas. Premont, P. Grisé, Boucherville, Samuel Hatt, W. Yule, John Johnson, Jh Borneuf, ptre (1).

(1) Registre de Saint-Joseph de Chambly.

PROJET ET PLAN D'UNE REÉDITION DES OEUVRES ET D'UNE BIOGRAPHIE NOUVELLE DE LA VÉNÉRABLE MARIE DE L'INCARNATION

La vénérable Marie de l'Incarnation est morte en 1672. Presque aussitôt, par les soins pieux de son fils, dom Claude Martin, un des Mauristes les plus considérables de sa génération par la vertu et le talent, quelques-uns de ses écrits étaient donnés au public : des Relations autobiographiques en 1677 ; des Lettres en 1681 ; des Retraites en 1682, et un Catéchisme en 1684 sous le titre d'*École sainte*. Ces divers documents, que les imprimés nous ont conservés, constituent à peu près tout ce qui nous reste de l'oeuvre écrite de la sainte ursuline ; et après deux siècles et demie, nous n'avons toujours pour les étudier que l'édition de dom Martin, dont le temps a singulièrement raréfié les exemplaires. Quelques volumes s'en rencontrent dans certaines collections particulières ; mais c'est l'exception. Les bibliothèques d'ursulines en sont elles-mêmes dépourvues pour la plupart, et cela nous montre bien à quel point ils font défaut. Sans hyperbole, ils sont devenus introuvables pour ceux qui ne fréquentent pas les salles de travail des bibliothèques où le fonds français ancien est le mieux représenté.

La réédition partielle, due au zèle du chanoine Richardeau, les Lettres, 1876 ; et le Catéchisme 1877 (?) doit être mentionnée pour mémoire. En effet, malgré une innovation heureuse dans le classement des pièces de la correspondance, elle ne compte pour ainsi dire pas. L'annotation absolument indispensable pour soutenir et éclairer ces vieux textes y est inexistante. L'entreprise était mal conçue ; son exécution s'est développée sur des principes insuffisamment larges et sûrs. Il a manqué à l'auteur la vision nette de l'époque de Marie de l'Incarnation et de la place d'honneur que son génie et sa sainteté lui assignait en France et au Canada. De là, un objectif trop restreint. La seule utilité pratique de ce travail en 1925 est de nous donner un texte très difficile à se procurer dans son édition originale.

Que cette pénurie d'éditions soit extrêmement regrettable et qu'il y ait là une lacune à combler sans retard, nul n'en doutera. On ne peut contester non plus que jamais les

circonstances aient été plus favorables à la reprise de l'oeuvre de dom Martin. C'est le renouveau des études mystiques, les innombrables travaux d'ensemble ou de détail qui s'appliquent à mettre en lumière tous les aspects de notre XVII^e siècle français et à recomposer son visage intégral, ce sont aussi les études de ces derniers temps sur les origines politiques et religieuses de la Nouvelle-France, les efforts tentés des deux côtés de l'Atlantique pour resserrer entre les deux Frances ces liens de parenté du sang et de l'esprit que trop d'années de séparation et d'indifférence avaient relâchés; c'est encore le prestige grandissant de Marie de l'Incarnation dans la foule mystique et épique de ses contemporains, la richesse psychologique, doctrinale et historique de ses mémoires et de sa correspondance, la béatification toute récente des jésuites martyrs du Canada, tous en relation d'amitié et d'émulation avec la Vénérable, et celle que l'on souhaite toute prochaine de Marie elle-même; et pour tout dire le voeu ardent de sa grande famille religieuse, de ses fidèles et de ses admirateurs dans l'ancienne et dans la Nouvelle-France.

Ces considérations, d'autres encore, ont donné à penser que l'heure était venue d'une réédition des oeuvres de Marie de l'Incarnation. Un projet, à l'étude depuis quelques années déjà, a été définitivement mis sur pied. Un bénédictin de Solesmes, compatriote de la Vénérable et de dom Martin, en a assumé l'exécution. La T. R. Mère Prieure Générale de l'Union Romaine des Ursulines y a adhéré avec empressement. Les Révérendes Mères Supérieures des Ursulines des Trois-Rivières et de Québec y ont de même assuré leur collaboration active en lui donnant de tout coeur leur suffrage. Il ne lui manque plus, pour entrer dans la voie des premières réalisations, que d'être exposé aux personnalités éminentes du Canada, dans l'Église, le Gouvernement et l'Université, dont la sympathie et l'appui sont indispensables au succès de l'entreprise. C'est en effet d'une gloire commune aux deux Frances qu'il s'agit avec Marie de l'Incarnation. Le monument qu'on se propose d'élever à sa mémoire a besoin de tous les concours pour être digne d'elle. La nécessité d'élaborer d'abord le plan et de fixer les principales directives du projet en ont fait différer jus-

qu'ici la communication. Aujourd'hui, un programme parfaitement défini dans ses grandes lignes conseille de ne pas la retarder davantage.

La publication envisagée sur Marie de l'Incarnation voudrait se suffire à elle-même. D'où les deux sections décidées : une réédition des oeuvres et une biographie nouvelle, l'une et l'autre se présentant sous le titre général de "Vie et Oeuvres de la Vénérable Marie de l'Incarnation."

C'est naturellement par la réédition des oeuvres que l'on se propose de commencer.

Venant après les rééditions modernes de Sainte Chantal, de Sainte Marguerite-Marie, de Saint Eudes, de Louis Lallemand, et celles en cours de Saint Vincent de Paul et du P. Surin, pour ne citer que des spirituels du XVIIe siècle, la réédition de Marie de l'Incarnation doit être préparée et dirigée par les mêmes méthodes scientifiques pour répondre elle aussi aux justes exigences de notre temps. Elle atteindra ainsi par ces voies très actuelles le but d'édification qui ne saurait en être écarté.

Ce sera une réédition critique et documentaire. Critique, en ce sens qu'elle sera basée sur une recherche minutieuse et s'il est possible exhaustive en France et au Canada dans les collections publiques et privées qui nous seront accessibles, des inédits de la Vénérable, imprimés ou manuscrits, et des originaux dans leur état primitif ou leurs copies fidèles qui ont fait la matière de l'édition de dom Martin. Documentaire, parce qu'elle reproduira tous les documents contemporains relatifs à Marie de l'Incarnation et aux faits auxquels elle a été directement associée. A ce titre, dom Martin y trouvera à côté de sa mère la juste place qui lui revient de droit. Confident, héritier, éditeur, interprète le plus qualifié de la pensée de la Vénérable, et de sa vie dont la sienne propre n'est que le prolongement et l'écho, les commentaires dont il a entremêlé, sous forme d'*additions* les tranches des relations autobiographiques ou accompagné quelques-unes des lettres de Marie doivent à tout prix être sauvés de l'oubli. Ils figureront dans la réédition qui ne sacrifiera rien d'important de l'édition générale. Les oeuvres spirituelles de dom Martin, les imprimés et surtout les inédites, seront pareillement étudiées en relation avec la doc-

trine de la Vénérable, et toute page de ce mystique insigne qui s'en sera notoirement inspirée lui apportant un développement ou un éclaircissement supplémentaires sera insérée ou résumée selon les cas, à la suite des *additions* de la Vie ou dans la correspondance. Des tables de concordance établiront la liaison nécessaire entre les textes de Marie et ceux de son fils. Documentaire, cette réédition le sera encore grâce à son annotation très étendue qui portera sur tous les points de la vie de la Vénérable, de façon à illustrer les différents aspects de son histoire en les mettant en relation avec l'histoire de son temps.

La biographie, qui fera suite aux oeuvres condensera tous les résultats acquis de l'annotation et des multiples investigations qui l'auront préparée.

De l'avis unanime, l'histoire de Marie de l'Incarnation doit être complètement renouvelée aujourd'hui. Si l'on excepte la Vie de Charlevoix, qui malgré son caractère de seconde main doit être rangée parmi les sources, toutes les monographies de la Vénérable, postérieures à la Vie de dom Martin, sont devenues avec les années, historiquement, de fort mince valeur. Ni celle, très estimable, de l'abbé Casgrain, ni l'essai de Richaudeau, ni moins encore la morose compilation de l'abbé Chapot, ne sont d'accord avec les progrès des études contemporaines. Un genre nouveau a été tenté dans la dernière en date des monographies de la Vénérable, la meilleure de toutes sans contredit. Mais, la Révérende Mère Marie de Chantal, son auteur, dépendait trop dans sa clôture d'ursuline, des concours étrangers dont elle avait besoin pour ses enquêtes à l'extérieur. En outre, elle écrivait surtout pour les pensionnats. Aussi, malgré ses pages si pleines et si attrayantes, son histoire n'est qu'une esquisse. La Biographie nouvelle, par un recours plus direct aux sources et par une utilisation plus complète des données fournies par les documents essaiera de mieux pénétrer, de mieux exprimer et de rendre dans tout son relief la vie de Marie de l'Incarnation. Ce sera une biographie double; d'une part, une histoire proprement dite; de l'autre une reprise, sous une forme légèrement modernisée, des textes mêmes des relations et des Lettres, de façon à en construire une suite. Cette autobiographie spirituelle de Marie cou-

vrirait non seulement les cinquante-quatre premières années de sa vie, comme la principale de ses Relations, mais sa vie tout entière jusqu'en 1671, c'est-à-dire jusqu'à la veille de sa mort. On aurait ainsi, de la main même de la Vénérable, mises à part les retouches de style et l'adaptation des pièces, une *Vie* de la Térésè de la France écrite par elle-même. Volume un peu hors série par sa nature, tout en faisant corps avec la collection, cet ouvrage servira à propager la connaissance de la vie intime de Marie de l'Incarnation dans des milieux où, vu son caractère strictement documentaire, la nouvelle édition de ses oeuvres aurait assez difficilement accès. Il comblera tous les désirs des âmes pieuses, surtout des âmes contemplatives, par le pur exemplaire qu'il leur sera donné d'y admirer d'une très haute vie mystique.

*
* *

Sous réserve des remaniements et des modifications à intervenir au cours de l'exécution, la collection de *La Vie et les Oeuvres de Marie de l'Incarnation* formera la matière de sept ou huit volumes in-8, qui devrait paraître dans l'ordre suivant :

- I Relations et Mémoires spirituels.
- II-III-IV Correspondance.
- V *Reliquiae* (École sainte, pièces annexes).
- VI-VII-(VIII ?) Biographie.

Il va sans dire que la *Vie écrite par elle-même* (vol. VII ou VIII de la série) n'aurait besoin pour paraître que de la publication préalable des Relations.

Le vol. I *Relations et Mémoires Spirituels* est dès maintenant en préparation. On peut, sans attendre, en indiquer dans ses grandes lignes la composition :

- a) Introduction générale à toute la collection.
- b) Introduction spéciale à l'édition des *Relations*.
- c) Le texte des *Relations*.
 1. La *Relation* de 1654. Texte intégral reproduit d'après un manuscrit inédit du XVII^e siècle.
 2. Les fragments de la *Relation* de 1633 et des autres mémoires spirituels d'après l'imprimé de dom Martin, à défaut d'une découverte ultérieure.

- d) Les Retraites et Méditations.
- e) Les *Excerpta* de dom Martin. Extraits des *additions* de la *Vie*, des manuscrits de dom Martin et de ses oeuvres imprimées.
- f) Table des concordances des *Relations* de la Vénérable et des commentaires de dom Martin.
- g) Nouvelle chronologie de l'itinéraire mystique de la Vénérable.
- i) Annotation.
- j) Indices.

La pièce capitale de ce premier volume, est-il besoin d'y insister, sera le texte inédit de la *Relation* de 1654. Cette *Relation*, la plus étendue de celles que Marie a écrites et la plus importante pour l'histoire de sa vie, a subi de la part du premier éditeur des remaniements de forme assez nombreux. Substantiellement la même, quant au fond, dans ses deux états, manuscrit et imprimé, elle offrira cependant un intérêt tout nouveau dans son état primitif.

*

* *

Un travail préparatoire à la publication tout entière est sur le point d'être achevé. Il s'agit de la bibliographie préliminaire, sorte d'inventaire général de toutes les pièces concernant directement ou indirectement la Vénérable dans sa vie à Tours et à Québec, les contemporains avec qui elle fut dans les deux Frances en relation, les divers épisodes historiques où elle eut à jouer un rôle, les écoles de spiritualité qui ont pu contribuer à sa formation intérieure ou auxquelles ses affinités religieuses l'apparentent.

Cette vaste nomenclature résulte du dépouillement méthodique et complet, ou peu s'en faut, de tous les répertoires et catalogues de documents imprimés et manuscrits, ouvrages anciens et modernes, entrés dans les dépôts publics—bibliothèques et archives—de la France. On y a fait place à tous les anciens fonds des ursulines conservés dans nos archives nationales et départementales. Tous les dossiers d'où l'on présume qu'une pièce ignorée pourrait sortir y ont été notés. Sauf sur quelques points, grâce à ce relevé, il n'y a pour ainsi dire plus de recherches proprement dites de sources à entreprendre en France. Le travail direct sur la plu-

part des documents signalés pourrait donc commencer sans retard.

Autant que nos répertoires français le permettent, une enquête analogue a été amorcée relativement aux collections publiques du Canada. On s'est aidé aussi des bibliographies partielles et de quelques ouvrages récents. Un inventaire a été pareillement établi. Inventaire provisoire et essentiellement insuffisant, cela s'entend assez. Il y va de la portion la plus considérable de la correspondance et de la connaissance exacte des trente-trois dernières années de la Vénérable, de toute son histoire canadienne qu'il soit un jour complété.

Les archives privées n'ont pas, non plus, été négligées dans ces investigations. Des recherches ont déjà été faites chez les Ursulines de l'Union Romaine et chez celles du Canada. Elles v seront continuées. D'autres seront exécutées ailleurs. Là encore une première liste des pièces d'archives se rapportant à la Vénérable et à l'histoire de la colonie canadienne, de 1630 à 1675, conservées dans les dossiers de quelques évêchés ou instituts a été établie. Un appel par la voix de la presse sera prochainement lancé pour demander communication des pièces gardées dans les archives familiales et pouvant offrir un pareil genre d'intérêt. Non que des espoirs chimériques sur le succès de cette enquête soient autorisés. Nous savons, par sa correspondance inédite, le sort que dom Martin réserva à plusieurs des originaux après leur publication. Mais il n'a sûrement pas tout détruit. Certaines pièces ne lui avaient été que prêtées. Il en céda d'autres à des amis qui les lui demandèrent comme reliques de sa mère. En outre, en éditant quelque deux cents lettres de la Vénérable, dom Martin était loin de compte avec sa nombreuse correspondance. Tous les autographes distribués, tous ceux qui n'ont pu être recueillis ne sont pas nécessairement perdus à tout jamais. Quoi qu'il en soit, des découvertes sensationnelles que réserverait l'avenir, les résultats déjà obtenus encouragent à poursuivre les recherches. Du reste, un résultat simplement négatif du côté des autographes n'eût pas été sans servir à quelque chose puisque tous les dépôts publics ont été explorés.

On le voit assez par la nature même de son objet cette biographie, dès avant son achèvement, est immense. Le contraire eût été surprenant, car elle est en fonction de la réédition complète des oeuvres et de l'histoire de la Vénérable. Par ses dates extrêmes—1599, naissance de Marie, 1696, mort de dom Martin (qu'il ne faut point séparer de sa mère)—elle couvre tout un siècle. Par les deux points du monde où Marie a vécu, elle s'étend aux deux Frances. De là, son ampleur. Ses proportions mêmes lui défendent de viser au définitif. C'est un instrument de travail, non autre chose. En dehors des découvertes qu'elle pourra faciliter dans la catégorie des autographes et de leurs copies ignorées, elle assure à l'annotation des oeuvres et à la future biographie une base solide et tout à fait originale ; cela, rien que par les sources inédites dont elle permet la mise en valeur. Ce ne sera pas sa seule utilité.

Un autre dessein a aussi dirigé le choix des documents : celui de remettre Marie de l'Incarnation dans le cadre total, naturel et surnaturel où son oeuvre et son existence ont leur support, leurs attaches historiques et leur perspective normale ; et, en outre, de saisir sur le vif, à travers la complexité des choses et des personnages, ce ressort dramatique qui a soulevé la réalité et sans lequel toute biographie n'est plus qu'une moralité.

Les réactions des contemporains de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV, dans leur vie affective, intellectuelle et morale, ne s'expliquent pas uniquement par une psychologie générale. Des événements ; que nous ne voyons souvent plus qu'en gros ont agi sur les âmes, les formant un peu à leur image. Menus ou de première grandeur, ils ont à leur façon coloré la sensibilité de l'époque. Tous doivent retrouver leurs contours précis pour que le passé dont ils furent l'armature reprenne corps sous nos yeux et que les existences qu'il a soutenues et enveloppées nous redeviennent intelligibles. Une Marie de l'Incarnation, en particulier, ne prendra tout son sens qu'à cette condition. Par la masse des pièces qu'elle met en mouvement, une bibliographie comme celle qu'on a décrite ici ; aidera à fixer la composition de l'atmosphère politique, sociale, morale et religieuse, qui a rendu possible au XVIIe siècle, à Tours et à Québec ; le cas

de la Vénérable et qui nous en donne aujourd'hui la raison suffisante. "Les saints, écrivait H. Joly dans sa vie de Saint Eudes, ne se ressemblent pas. La grâce les prend avec leur tempérament, dans leur milieu, et toute peinture qui s'applique à les restituer en quelque sorte à leur milieu, à leur temps, à leur groupe social, à leur patrie terrestre, ne fait qu'achever leur physionomie. Celle-ci ne doit pas rester uniquement enveloppée de leur auréole de rayons célestes ; ni la vérité, ni l'utilité pratique de l'étude que nous devons faire de leur vie et de leur mission au milieu de nous n'auraient rien à y gagner." Justes remarques ! A les voir dans toute leur vérité humaine, nous sentons plus profondément, en effet, le rapport intime et personnel, le lien continu de charité qui nous unit à nos vénérables aïeules dans la foi et dans la grâce, aux âmes des saints, toujours si proches de nous.

Dom Albert JAMET, O. J. B.,

Abbaye de Solesmes.

FEU L'ABBE F.-X.-LUDGER BLAIS

D'une excellente notice nécrologique de l'abbé F.-X.-Ludger Blais, ancien curé de Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup, décédé le 2 décembre 1925, publiée dans la *Semaine Religieuse de Québec* du 24 décembre 1925, par M. l'abbé A. Têtu, nous tirons les lignes suivantes :

"Il était tenu en si haute estime par son archevêque (Mgr E.-A. Taschereau) et quelques-uns de ses suffragants, qu'il fut proposé à Rome, pour remplacer Mgr Dominique Racine sur le siège épiscopal de Chicoutimi. Je ne me fais pas, ici, l'écho d'une rumeur : c'est un fait que j'affirme sur l'autorité d'un document irrécusable. Il eut été sans doute un excellent évêque, mais combien ce fardeau honorable eût lourdement pesé sur ses épaules ! Le bon Dieu lui épargna cette épreuve, et il resta jusqu'à la fin, ce qu'il voulait être, l'abbé Ludger Blais."

LE PATRIOTE GAUVIN

A la date du 8 mars 1841, le journal *Le Canadien* publiait la nécrologie qui suit :

“Décès.—A Montréal, mardi, le 2 du courant, le Dr Henri-Alphonse Gauvin, ci-devant éditeur du *Jean-Baptiste*. Cette victime de l'arbitraire qui, après avoir gémi pendant plus de sept mois dans un dongeon, fut exilé à la Bermuda puis contraint d'errer pendant deux ans sur la terre étrangère, n'a guère touché le sol natal que pour trouver un tombeau. Il laisse dans le deuil une jeune épouse, une mère, des soeurs et un cercle nombreux d'amis qui se rappelleront longtemps les belles qualités qui le distinguaient.”

Le patriote dont on annonçait la mort avait joué un rôle important dans les *troubles de 1837-38*.

Fils de Joseph Gauvin et de Marguerite Barsalou, Henri-Alphonse Gauvin fut baptisé à Montréal le 5 août 1815.

A l'époque de la Rébellion, il était l'un des chefs des Fils de la Liberté et après l'échauffouré du 6 novembre 1837, ayant appris qu'il devait être arrêté, il quitta Montréal. D'après l'hon. L.-O. David, il se rendit alors chez M. Drolet, à Saint-Marc, et de là, à Saint-Charles, où il fut l'un de ceux qui prirent possession du manoir de Debartzch et le fortifièrent pour combattre les troupes anglaises.”

Arrêté au mois de décembre 1837, il fut déporté aux Bermudes le 2 juillet 1838. Mais, subséquemment, comme l'on sait, les exilés des Bermudes furent relâchés et s'en allèrent vivre aux États-Unis.

D'après la notice reproduite ci-dessus, le docteur Gauvin ne revint au pays qu'à la fin de l'année 1840, et mourut à Montréal, le 2 mars 1841.

Durant son séjour hors du Canada, il avait épousé Mlle Lucie Mills, à Burlington.

Selon l'*Inventaire* de M. Dionne, il aurait fondé à Montréal, le 6 novembre 1839, un journal appelé le *Jean-Baptiste*. Il y a là une erreur de date évidente. C'est 1840, que l'auteur a voulu mettre.

Après le décès du Dr Gauvin, sa femme retourna vivre aux États-Unis dans sa famille. Une des soeurs du défunt, Eulalie, épousa Charles-Auguste Brault, notaire, et elle vécut jusqu'en 1891 ; une autre Elisabeth-Eléonore, épousa à Kingston, en 1837, John Ostell, arpenteur-architecte.

LA PREMIERE MESSE A L'ILE AUX COUDRES

Le 7 septembre 1534, Jacques Cartier est à l'île aux Coudres, qu'il ne quitte qu'après avoir entendu la messe comme la remarque explicite en est faite dans son journal de voyage.

Cette messe fut-elle célébrée sur les navires ou eut-elle lieu sur la terre ferme ? le texte est muet à ce sujet.

Il est pourtant une tradition sur l'île et dans le haut de Charlevoix : c'est que la messe ce jour-là, vigile de la Nativité de Marie, fut célébrée sur le sol de l'île aux Coudres.

Cartier est débarqué sur l'île, il en a toisé la longueur et la largeur, il a pénétré dans ses forêts vierges, il a mangé des noix qu'il estime meilleures qu'en France. Ses navires sont dans un havre de première valeur, bien abrité et facile d'entrée, c'est à vrai dire le seul qu'il a rencontré depuis les Sept-Isles. Aussi son exploration sera minutieuse. Ne peut-on même conjecturer qu'un parti de l'expédition a traversé le bras de trois milles qui sépare l'île de la Baie-St-Paul par les renseignements qu'il fournit sur les particularités du fleuve, des grèves, et du sol de la baie ?

De cette messe que Cartier relate exceptionnellement, on aime après quatre siècles à fixer le cadre et à suppléer aux détails que ne donne pas le sobre manuscrit.

Cartier est à la porte du Royaume du Canada qu'il franchira le soir du même jour. Et comme il vient faire oeuvre durable de religion et de patriotisme on aime à voir ce geste religieux préluder à l'entrée et à la prise de possession de la vallée merveilleuse du St-Laurent.

L'île aux Coudres étend la nappe de ses grèves qui se réunissent au fleuve par un ourlet d'argent. Il est six heures environ et la marée est à la veille de remonter. Là-bas, aux confins de l'horizon, le soleil surgit du milieu du fleuve, globe brillant dont le chemin d'or vient mourir jusqu'aux grèves de l'île. Les Laurentides, dont les flancs commencent à s'enflammer de leur cycle solennel semblent une abside merveilleuse que les érables déjà jaunis pointent de mille feux.

La rumeur large qui monte du fleuve toujours en mouvement semble la voix lointaine d'une foule immense perdue dans les étendues de la Nouvelle-France et dont les dernières ondes arrivent par intervalles réguliers aux oreilles des assistants recueillis.

Les trois équipages sont groupés autour de l'autel qui s'adosse au drapeau fleurdelisé.

C'est fête de Marie. Et pardessus la rumeur du fleuve, pardessus les fronts inclinés des Laurentides, montent les strophes du Magnificat, pendant que les mystères s'accomplissent sur la pierre sainte.

Cartier, noble français, courageux marin, c'est un empire nouveau que ce soir tu donneras à ton roi ! Ce matin, par la voix du prêtre, Dieu est descendu humblement sur la Nouvelle-France et plus que ton roi, il sera le maître de la vallée du St-Laurent.

Aux jours de malheur, le drapeau que tu plantes sera arraché et la France laissera en arrière de son dernier navire la vallée merveilleuse, mais la croix que tu as plantée, rien ne pourra l'arracher, Dieu la garde.

HUBERT (1)

QUESTIONS

A la fin de l'été de 1796, Jonathan Sewell faisait rapport au général Prescott que M. Adet, ambassadeur de France aux États-Unis, avait adressé aux Canadiens des environs de Montréal une brochure dans laquelle il les invitait à se rallier autour du drapeau tricolore. Quel était le titre de cette brochure ? En reste-t-il encore des exemplaires ?

BIBLIO.

En 1758, les Anglais commencèrent à élever un port à la Grand'Grave pour défendre l'entrée de la baie de Penouil où ils avaient établi un camp. A-t-on pu localiser ces retranchements élevés par les Anglais dans le bas Saint-Laurent ? Y a-t-il eu des engagements dans ces lieux en 1759 ?

R. S. O.

(1) Le Progrès du Saguenay, 10 décembre 1925.

LA "TERRE PATERNELLE" DE PATRICE
LACOMBE

Patrice Lacombe, admis à la profession, le 31 décembre 1830, a été plus de trente ans attaché au séminaire de Montréal en qualité de notaire, et il a rendu, comme homme d'affaires, d'importants services à cette institution. Doué d'une brillante imagination, il cultivait les lettres avec succès et il est à regretter que sa modestie d'un côté et ses occupations de l'autre ne lui aient pas permis de publier de plus nombreux écrits. M. Lacombe est mort à Montréal le 6 juillet 1863, à l'âge de 56 ans.

En 1846, il publia dans le *Répertoire National* une nouvelle de 40 pages intitulée *la Terre paternelle* (1). C'est à notre avis une des plus belles peintures de moeurs canadiennes qui ait été écrite dans notre pays.

La trame de cette nouvelle est bien connue. C'est une scène de tous les jours.

C'était une brave famille que les Chauvin, du Gros Sault, près de Montréal. Ils vivaient heureux sur un beau patrimoine, orgueil du cultivateur. De père en fils il avait été embelli et bonifié. Le dernier des Chauvin a trois fils. Le plus jeune, Charles, part pour les pays d'*en haut*. Le père sent le besoin de se reposer, il faut l'avouer un peu avant le temps ; il se donne à rente à son fils aîné qui se ruine par de mauvaises spéculations. La misère atteint la famille qui vient se fixer à Montréal. Le patrimoine des Chauvin passe en des mains étrangères. Quinze années s'écoulent, quinze années de misère et de regrets. Charles revient et apporte l'aisance et la joie dans cette famille attristée. Le patrimoine est racheté, un rayon de bonheur vient illuminer les derniers jours du père Chauvin.

Lacombe, avec cette histoire si simple et si vraie, a fait un petit chef-d'oeuvre de sentiments et d'humour. Nous conseillons de lire spécialement le chapitre qui est intitulé : *Un notaire au rabais*. Lacombe met en scène, à la porte de l'église paroissiale, à l'issue de la grand'messe, le crieur public, le *crieur des âmes*. Il va nous faire l'annonce du notaire qui vient s'établir dans la paroisse.

(1) Vol. III, p. 357.

“Arrêtez, messieurs, encore une annonce de grande importance. M. Dunois, notaire, vous prévient qu’il vient s’établir parmi vous, et qu’il fera toutes sortes d’actes, depuis le compte et partage le plus difficile et le plus embrouillé jusqu’au plus simple billet ; il prendra meilleur marché que l’autre notaire ; les *ac* (actes) de vente avec la *coupie* (copie) cinq chelings, les *ac de damnation* (actes de donation) six chelins, etc.”

Ici, le notaire glisse quelque chose dans la main du crieur, qui reprend aussitôt :

“Je vous assure, messieurs, que c’est un bon notaire, un jeune homme qui paraît *ben retors dans le capablement*. Il vous demande votre pratique.... Il vous servira comme y faut.... C’est fini, messieurs, y a pu rien pour aujourd’hui.”

Il faut lire aussi le chapitre intitulé : *La donation*. Il est pris sur le vif.

Les vieux parents, après avoir longtemps délibéré, se décident à *se donner*. L’affaire intéresse toute la famille. On invite quelques parents et quelques voisins, amis intimes, pour débattre les conditions. On décide de donner la préférence au nouveau notaire, “parce qu’il s’est fait annoncer comme un bon notaire, et qu’il faisait les actes à meilleur marché que l’ancien.”

Le notaire prend une feuille de papier, y imprime du pouce une large marge, taille sa plume, puis commence la formule sacramentelle : *Pardevant...*

Viennent ensuite les diverses charges de la donation : 24 minots de blé, *bon, sec, net, loyal et marchand* ; 15 cordes de bois d’érable, livrées à la porte du donateur, sciées et fendues ; 4 mères moutonnes et le bélier, *tonsurés aux frais du donataire*, une vache laitière *qui ne meurt point*. Quand arrive le tour d’inscrire le cochon, le père le veut gras, le garçon le veut maigre ; pour les mettre d’accord, le notaire écrit un cochon *raisonnable*.

Nous citons pour mémoire les clauses importantes d’*incompatibilité d’humeur, du pot et ordinaire, du cheval et de la voiture en santé et en maladie*, et puis à la fin l’*enterrement des donateurs, quand il plaira à Dieu de les rappeler de ce monde*.

Le notaire passe son après-midi à débattre et à transcrire les conditions, et reçoit une piastre pour son travail.

Que celui de nos confrères qui n'a jamais assisté à cette scène, que Lacombe décrit avec un brio et une maîtrise de premier ordre, se lève et nous jette la première pierre.

Cette esquisse, dit Lareau dans son *Histoire de la littérature canadienne*, n'a que le tort d'être trop courte (J.-Edmond Roy, *Histoire du notariat au Canada*, vol. III, p. 85).

A PROPOS DES HUS OU PAULUS

Benjamin Sulte écrivait une dizaine d'années avant sa mort à un ami qui veut bien nous communiquer sa note :

“Le 16 juin 1669, par devant le notaire Jean Cusson, au Cap de la Madeleine, contrat de mariage entre Paul Hus, habitant de Québec, natif de Montigny près de Rouen, fils de Léonard Hus et de Marguerite Lanfant, et Jeanne, âgée d'environ quatorze ans, fille de Mathurin Baillargeon et de Marie Métayer, du Cap de la Madeleine.”

“Je vous l'avais bien dit ! Ce contrat se trouve au Cap et durant l'année 1669.

“Voyons le reste. Saint-Vivien est une paroisse de la ville de Rouen, patrie de Marie Hué. Petite-Couronne, patrie de Jean Hue, est une paroisse située à neuf kilomètres ou deux lieues et demi de Rouen. Montigny, patrie de Paul Hué, Huet, Hus est une paroisse près de Rouen. Donc, j'avais conjecturé juste sur la provenance de Paul, en la supposant rapprochée de celles de Marie et de Jean. M. E.-Z. Massicotte m'a aidé sur ce point.

“Paulus est enfin déchiffré, diront les gens de Sorel.”

UNE PAROLE DE JOSEPH HOWE

Une nation sage conserve ses archives, édifie des monuments, décore ses tombeaux, répare ses vieux édifices et raffermi la fierté nationale et l'amour de la patrie en évoquant toujours les sacrifices et les gloires du passé.

Joseph Howe

RÉPONSES

“**Les Chinois des Etats de l'Est**” (XXX, p. 299)

—Au mois d'août 1924, M. Robert-C. Dexter publiait dans une revue américaine *World's Work* une étude sur les Canadiens-français établis dans les états de l'est des États-Unis où il les qualifiait de *Chinese of the Eastern States*. “The Canadian French, disait M. Dexter, are the Chinese of the Eastern States. They care nothing for our institutions, civil, political, or educational. They do not come to make a home among us, to dwell with us as citizens, and so become a part of us ; but their purpose is merely to sojourn a few years as aliens, touching us only at a single point, that of work, and when they have gathered out of us what will satisfy their ends, to get away whence they came and bestow it there.”

M. Dexter fut proprement mis à sa place par plusieurs journaux canadiens-français des États-Unis.

M. J.-A. Favreau, secrétaire de la Société Historique Franco-Américaine, de Boston, a publié récemment une brochure, *The Chinese of the Eastern States*, où il prouve que M. Dexter avait emprunté son qualificatif offensant pour les nôtres du *Twelfth Annual Report of the Massachusetts Bureau of Statistics of Labor* publié en 1881, c'est-à-dire il y a plus de quarante ans.

M. Favreau, dans son intéressante brochure, cite les pages même de ce *Report of the Massachusetts Bureau of Statistics of Labor* et donne au long l'enquête qui fut tenue à la suite de cet incident, enquête qui se termina à l'avantage des Canadiens-français du Massachusetts qui avaient énergiquement protesté contre le qualificatif injurieux que leur avait décerné un rapport soumis au gouvernement de l'état.

Patrick Donnelly (XXXI, p. 538)—Le docteur Patrick Donnelly obtint un permis de pratiquer sa profession dans le Bas-Canada, le 5 octobre 1816. Dans une lettre adressée à Andrew William Cochran, assistant secrétaire civil de sir John Sherbrooke, il dit qu'il inclut une copie de sa commission de chirurgien dans la marine royale. Elle est

datée de Londres, le 26 novembre 1810. Dans ce document il est dit que le docteur Donnelly possède un certificat du *College of Surgeons of London* portant la date du 3 janvier 1806.

Le docteur Donnelly servit à bord du *Ceres*.

FRANCIS-J. AUDET

UN VOEU A SAINT-AUGUSTIN DE PORTNEUF
EN 1727

Le vingt-neuf août 1727 sont comparus par devant nous Desnoyers, prêtre, curé de la paroisse de St-Augustin, soussigné, six voyageurs lesquels y sont venus à pieds nuds faire chanter une grande messe où trois ont communié, qui sont le sieur Joseph Feuilleteau, capitaine de vaisseau, Philippe Porreau, Augustin Rabi, François Gonthier, Louis Godbout et Charles.....Luciveau (?), lesquels nous ont déclaré être venus accomplir un voeu d'action de grâces à saint Augustin, qu'ils lui ont voué sur mer le septième novembre, l'année précédente, sur les dix heures du soir, ayant tous reconnu avoir été préservés de périr d'une tempête dont quantité de vaisseaux ont péri tant sur les côtes du Cap Breton que sur les côtes de France (que l'on dit être au nombre de cinq cents et dix mil hommes), ce qu'ils ont tous attesté véritable. En foi de quoi trois ont signé qui sont le sieur Feuilleteau, Augustin Rabi et Louis Godbout, et les trois autres ont déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

Joseph Filteau
Aug. Rabi
Louis Godbout
A. Desnoyers, Ptre

QUESTION

Hors de la province de Québec, combien de villes ont été fondées en l'Amérique septentrionale, par des Français ou des Canadiens-français ? Y a-t-il possibilité d'en établir la liste exacte ?

Mizare.

UNE CHAMBRE DE COMMERCE A MONTREAL SOUS LE REGIME FRANCAIS

En 1717, un arrêt du roi permit aux marchands de Québec et de Montréal de s'assembler tous les jours en un lieu qu'ils choisiraient pour y traiter de leurs affaires, comme aussi de se nommer syndic, c'est-à-dire un représentant auprès des autorités. Cela équivalait à les reconnaître comme corps détaché de la masse du peuple et leur donnait quelques privilèges.

Nous savons encore peu de choses sur le fonctionnement de cette corporation, mais il est évident qu'elle vécut jusqu'à la Cession, puisque le document que nous allons reproduire indique que nos négociants se réunissaient en 1754, qu'ils avaient un syndic, M. Charles Héry, ainsi que quatre adjoints : M. Louis Charly Saint-Ange, Toussaint Pothier, Ignace Gamelin et François Soumande, tous citoyens importants.

Ajoutons que les adjoints étaient des assistants syndics, promus à la première fonction à tour de rôle, à peu près comme il est procédé pour l'élection des marguilliers.

Le procès-verbal d'assemblée que nous portons aujourd'hui à la connaissance des chercheurs, outre qu'il révèle l'existence d'une organisation sérieuse de nos hommes d'affaires, présente aussi cet intérêt de nous fournir les noms des principaux marchands de Montréal peu de temps avant la conquête.

Quel a été l'effet de la recommandation des négociants équipeurs de Montréal, sur le gouvernement et quelle était la compagnie qui voulait concurrencer la puissante Compagnie des Indes, voilà des questions que nous soumettons à nos confrères ?.

Procès-verbal des délibérations d'une assemblée des négociants équipeurs de Montréal, du 29 septembre 1754.

Aujourd'hui vingt neuf Septembre mille Sept cent cinquante quatre.

Les Négociants Equipeurs, et autres Négociants de la ville de Montréal étant assemblés dans la maison de Sr Charles Héry leur Syndic, par le dit Sr Charles Héry Syndic, Louis Saint-Ange Charly, Toussaint Pothier, Ignace

Gamelin et François Soumande adjoints a été dit à l'assemblée, que chacun des Négociants qui la composent, est instruit de la proposition qu'une nouvelle compagnie fait à Paris cette année, si elle peut obtenir au nom de la Compagnie le privilège exclusif du Castor en Canada, ainsi que celui du Ginceng, que cette proposition consiste à augmenter le Castor à raison de trente sols par livre, et de mettre un prix au Ginceng de bonne qualité : que ces deux objets étant à tous égards des plus intéressants pour le commerce, et pour le bien de l'État, il prie l'assemblée de délibérer. Sur quoy les voix recueillies, il a été unanimement délibéré ce qui suit :

Sçavoir

Que la proposition que cette nouvelle Compagnie fait étant extrêmement Salulaire au Commerce de la Colonie, soit par l'augmentation des fonds, ou pour tous les autres avantages qui en résulteroient, qu'il seroit heureux qu'elle fut favorablement accueillie, et que pour y coopérer, il est essentiel qu'au nom du corps, on représente très humblement à Messieurs le Gouverneur général et Intendant de ce pais, les avantages considérables qui résultent de cette proposition, en les suppliant d'accorder leur protection à des motifs aussi dignes de celle que leur place ne peut refuser, auprès de Mr. Rouillé Ministre de la Marine, pour l'engager de vouloir bien protéger les propositions de cette nouvelle Compagnie, dont l'assemblée se persuade, que la solidité est des plus avérée, aux offres qu'elle se propose de faire, d'enrichir le Castor gras, sec, hiver et automne, de trente sols par livre, sur le prix que la Compagnie des Indes le paye présentement, et de payer le pur été, au prix actuel de la dite compagnie, d'en faire le payement à Paris en lettres de change payables en Mars et en Avril l'année d'après la livraison, et de fournir aux Négociants Equipeurs les Ecarlatines et la poudre à tirer qu'ils estimeront nécessaires pour l'exploitation de tous les postes au même prix que la Compie. des Indes le leur vend, payable l'année d'après la fourniture en monnoye du Roy seulement par ceux des négociants, qui en retour de leur mise dehors, ne recevront point de Castor, et payable en Castor, par les Equipeurs qui en auront en retour de leur exploitation.

Que quand au Gincing, cette branche de commerce ayant été malheureusement éteinte, et n'ayant perdu la faveur qu'elle avoit en France que du privilège exclusif que la Compie. des Indes a de tout le commerce de la Chine, et du Souverain mépris qu'elle fait de celui qui reste invendu à La Rochelle, et par la politique qu'elle a d'en faire faire actuellement en Canada de moins bon qui lui coûte plus cher qu'elle n'achèteroit celui qui est à vendre à La Rochelle, que la ditte nouvelle Compie. voulant faire revivre le dit commerce, il lui sera loisible de proposer à la Compie. des Indes, des arrangements convenables pour faire passer annuellement sur les vaisseaux de la ditte Compagnie, en Chine pour son compte et risque, tout le Gincing qui est à vendre à La Rochelle, de même que celui qui sera recueilli en automne, de bonne qualité, séché d'une chaleur naturelle, épuré de têtes et de barbillons et avec ces sages précautions sera reçu l'année d'après dans le bureau de la nouvelle Compie. à un prix raisonnable, capable d'exciter l'émulation des colons, payable au même terme que le Castor en lettres de change sur Paris, en observant l'éloignement où cette racine se trouve aujourd'hui en Canada, les frais considérables que l'exploitation occasionnera, la petite quantité qu'on en fera avec certitude ainsi que la qualité supérieure qu'elle aura.

Que dans le cas que la nouvelle Compie. trouveroit l'augmentation de trente sols par livres sur le Castor trop haute, l'assemblée autorisera Monsieur D'outre-mer Trésorier de la Chancellerie, rue des Gravilliers à Paris, de faire une diminution de cinq sols par livre sur le dit Castor, auquel elle enverra, en son nom une procuration pour l'autoriser à l'exécution du contenu en la présente délibération et en outre, pour traiter avec la nouvelle Compie. à l'occasion du Gincing dans le cas où la Compie. des Indes consentiroit à une augmentation sur le Castor, et enfin pour l'autoriser de traiter si le cas y échet pour le Castor et pour le Gincing tant avec la Compagnie des Indes, qu'avec la nouvelle Compie et de faire toutes les démarches nécessaires pour l'intérêt du commerce et de la Colonie—Et encore relativement aux instructions qui luy seront donné par lesd. Syndic et adjoints ;—

Que copie de la présente délibération sera annexée à la procuration, et le Sr Hery Syndic, et les adjoints qui se trouveront à Québec cet automne seront autorisés à signer les mémoires et toutes les lettres qu'il convient d'écrire et d'envoyer incessamment pour la réussite des deux objets qui sûrement trouveront auprès de toutes les puissances l'accès qu'ils peuvent mériter, ce qui a été arrêté et signé,

R. de Couagne	Ignace Gamelin	Maugras
Lechelle	Dufy-Desauniers	
L. Prudhomme	hervieux	Touss Pothier
fonblanche.		
Etienne Augé	Jacques hervieux	J. Bte guillon
fran Decouagne	Lemoine	LaCoste fils
Porlier Lagrojardière		
J. N. Desrivières		Candeville Leber
f Soumande		pierre ranger

hery

Et à l'instant sur ce que le Sr. St. Ange a représenté lad assemblée que ses occupations ne luy permettoit pas de vaquer aux affaires proposé en la délibération cy dessus, et requis lad assemblée quil fut nommé le sr. Jean Lechelle pour adjoint au lieu et place dud Sr. St. Ange, le jour et an cy dessus,

Ignace Gamelin		pierre ranger
hervieux,	Jacques hervieux,	LaCoste fils
J. N. Desrivières	Etienne Augé	Tous. Pothier
L. Prudhomme	Porlier Lagroidière	
		f Soumande
	fondblanche	
Maugras	Saint Sauveur	Candeville Leber
		J. Bte Guillon
fran Decouagne		Toussaint Baudry
Dufy Desauniers	Re De couagne	Lechelle
Lemoine		
	hery	

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

L'honorable John Le Bouthillier—M. Le Bouthillier était d'origine française et avait vu le jour à l'île de Jersey en 1797, où il reçut son éducation, ainsi qu'en Angleterre. En 1813, il arrivait à Paspébiac et l'année suivante il épousait Elisabeth, fille unique de P.-M. Robin, de Gaspé. Il fit des affaires très étendues à Gaspé, et fut bientôt remarqué pour son habileté dans le commerce. Elu député de Bonaventure, il siégea dans le parlement canadien de 1844 à 1847. Il rentra alors dans la vie privée jusqu'en 1854 qu'il fut élu député de Gaspé. Il conserva son mandat jusqu'à la Confédération. Il fut à cette époque nommé membre du Conseil Législatif. L'honorable John LeBouthillier mourut au Bassin de Gaspé en août 1872. Il s'était converti au catholicisme quelques mois avant sa mort.

L'honorable John-Gawler Thompson—Né à Québec en 1786. Il fut admis au barreau le 7 janvier 1814. Le 25 septembre 1818, M. Thompson remplaçait John Fletcher comme adjoint de Henry Blackstone, coroner de Québec. Le 3 juillet 1823, M. Thompson était nommé président des sessions de la paix pour le district de Québec, conjointement avec Jean-Thomas Taschereau. Le 2 février 1825, M. Blackstone, coroner de Québec depuis 1811 décédait, et, le 14 juin suivant, M. Thompson, qui était son adjoint depuis 1818, était nommé pour remplir cette charge. Le 28 avril 1827, M. Thompson était nommé juge provincial de Gaspé, et le 11 mai 1859, il était élevé au banc de la Cour Supérieure pour le même district. Le juge Thompson prit sa retraite le 25 août 1868. Il décéda quelques jours plus tard, le 4 septembre 1868. M. de Gaspé, dans ses *Mémoires*, fait l'éloge de son ami le juge Thompson qui né et élevé dans la ville de Québec avait toute la gaieté des Canadiens-français.

Louis Delorme—Né à Montréal, le 29 décembre 1824. Avocat. Député de Saint-Hyacinthe à la Chambre des Communes de 1869 à 1878. Ce fut grâce aux efforts de M. Delorme que la loi accordant des pensions aux survivants de la guerre de 1812 fut passée. Le 14 mai 1879, M. Delorme était nommé greffier de l'Assemblée législative de Québec. Un peu plus tard, il ajoutait à cette charge celle de

greffier de la Couronne en Chancellerie. En octobre 1892, M. Delorme abandonnait ces deux charges pour prendre un repos bien mérité. Décédé à Montréal le 18 juin 1895.

William-Evan Price—Né à Québec le 17 novembre 1827, du mariage de William Price et de Jane Stewart. M. Price entra de bonne heure dans l'importante société de Price Bros, marchands de bois, fondée par son père, et contribua beaucoup au développement extraordinaire pris par elle. Les intérêts considérables qu'avait la maison Price dans toute la région de Chicoutimi engagèrent les électeurs du comté de Chicoutimi et Saguenay à demander à M. Price de les représenter à la Chambre des Communes. Il fut élu le 10 septembre 1872 et siégea à Ottawa jusqu'en 1874. Le 20 juillet 1875, M. Price était élu député du même comté à l'Assemblée législative de Québec. La maladie le força à résigner son siège le 13 février 1880. M. Price décéda à Québec le 12 juin 1880. Depuis quelques années sa santé chancelante le forçait à passer les hivers dans le sud de la France et en Algérie.

Le major-général George-Bucknall Shakespear—Né à Shrewsbury, Angleterre, le 6 juin 1819, du mariage de Arthur Shakespear et de Hariett-Sophia-Dyott Bucknall. Entré dans l'Artillerie Royale le 13 décembre 1830, il servit jusqu'en 1875, année pendant laquelle il prit sa retraite avec le grade de major-général. Il avait servi aux Indes Occidentales, au Canada, dans l'Inde et en Angleterre. Le major-général Shakespear mourut à Cheltenham, Angleterre, le 13 novembre 1895. Il avait épousé, à Québec, le 26 août 1845, Henrietta-Louisa Panet, fille de Bernard-Antoine Panet et de Harriett Antill.

Jean-Philippe Juchereau Duchesnay—Né à Québec le 1er mai 1818, du mariage de Michel-Louis Juchereau Duchesnay et de Charlotte-Hermine-Louise-Catherine d'Irumberry de Salaberry. Le 20 mars 1838, sir John Colborne lui accordait une commission d'enseigne dans le 1er bataillon de milice. L'année suivante, le 19 janvier 1839, il était promu lieutenant dans les *Kennebec Rangers*. Le 13 décembre 1852, le comte d'Elgin, gouverneur-général du Canada, le choisissait comme son aide de camp. Il recevait en même temps le grade de lieutenant-colonel de milice. Les suc-

cesseurs du gouverneur Elgin lui confièrent tous la même charge honorable. Le lieutenant-colonel Juchereau Duchesnay décéda à Notre-Dame de Saint-Hyacinthe le 31 mai 1870.

L'honorable Charles Cormier—Né à Saint-Grégoire de Nicolet le 22 juin 1813, du mariage de Pierre Cormier et de Marie-Elisabeth Landry. Le jeune Cormier s'enrôla en 1837 dans les "Fils de la Liberté" et fut assez heureux d'échapper à la prison. Un peu après 1850, il s'établit comme marchand à Somerset. En 1855, il était élu premier maire de Plessisville. En 1862, M. Cormier était élu conseiller législatif de la division de Kennebec, puis, en 1867, il était nommé sénateur pour la même division. L'honorable M. Cormier décéda à Somerset le 7 mai 1887.

L'abbé Patrick Doherty—Né à Québec le 2 juin 1838, du mariage de Patrick Doherty et de Bridget Byrns. Ordonné prêtre le 11 mars 1865, M. Doherty enseigna d'abord au séminaire de Québec, mais l'affaiblissement de sa santé le força, quatre ans plus tard, à entrer dans le ministère paroissial. Après un voyage à Rome et en Terre-Sainte, M. Doherty fut nommé en 1870, vicaire à Sainte-Catherine de Fossambault. En 1871, il était nommé vicaire à Saint-Roch de Québec et chapelain de l'Hôpital de Marine. Son séjour à Saint-Roch ne fut pas long, à peine un an, mais il suffit pour lui attirer l'attachement de toute la population. M. l'abbé Doherty décéda le 20 mai 1871, à l'âge de 33 ans. En 1872, M. l'abbé L.-H. Paquet a réuni en volume les principaux écrits en français de l'abbé Doherty.

Louis-Thomas Groulx—Né à Saint-Laurent, comté de Jacques-Cartier, le 29 décembre 1819. Il fut admis à la pratique du droit en 1843. Six ans plus tard, en 1849, M. Groulx allait s'établir à Joliette. Le 9 mars 1858, il était nommé protonotaire de la Cour Supérieure et greffier de la Cour de Circuit, puis, en 1861, devenait greffier de la Couronne et de la Paix. Il mourut en 1870. En 1848, M. Groulx avait commencé la publication, à Montréal, d'une revue en vers qu'il avait intitulée *Mes loisirs*. Il n'y eut, croyons-nous, que deux livraisons de 24 pages chacune de *Mes loisirs*.

Félix-Emmanuel Juneau—Né à Québec le 27 mai 1816, du mariage de Nicolas Juneau et de Marie-Josephite de Villers. Après avoir fait ses études au séminaire de Québec et au collège de Sainte-Anne, il se dévoua, bien jeune encore, à l'éducation de la jeunesse. Pendant plus de vingt ans, il enseigna avec succès au milieu du populeux faubourg Saint-Roch. Que de jeunes gens qui sont devenus des citoyens distingués lui devaient leur éducation ! En 1857, M. Juneau entra comme professeur à l'école normale Laval. Deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1859, il était nommé inspecteur d'écoles, charge importante qu'il remplit avec zèle et dévouement jusqu'à sa dernière maladie. M. Juneau décéda à Québec le 17 février 1886, à l'âge de 70 ans. Il avait publié plusieurs manuels d'enseignement approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique, entr'autres le *Calcul mental*, les *Leçons de choses*, la *Nouvelle méthode pour apprendre à bien lire*, l'*Alphabet* (en collaboration avec M. Napoléon Lacasse), etc, etc.

R. P. Zacharie Lacasse—Né à Saint-Jacques de l'Achigan, le 9 mars 1845, du mariage de Joseph Lacasse et de Marguerite Mirault. Il fit ses études classiques au collège de L'Assomption. Entré chez les Oblats de Marie Immaculée, à leur noviciat de Lachine, il y prononça ses vœux le 29 août 1871, et fut ordonné prêtre à Ottawa le 28 avril 1873. Le Père Lacasse commença dès lors ses missions qui le rendirent si populaire dans toute la province de Québec et les centres canadiens d'Ontario et des provinces de l'Ouest. Ses *Mines* écrites d'une plume alerte et facile ont eu beaucoup de succès. Le Père Lacasse décéda à Gravelbourg, Saskatchewan, le 28 février 1921. On peut consulter sur la vie si bien remplie de ce missionnaire la brochure de M. Ernest Cyr, ancien député de Provencher, *Le Révérend Père Zacharie Lacasse, O. M. I.*, publiée à Saint-Boniface, Manitoba, en 1925.

Rodolphe Audette—Né à Québec le 5 août 1844, du mariage de Jean-Léon Audette, marchand, et de Louise-Flore Fraser. M. Audette fut pendant plus d'un quart de siècle président de l'ancienne Banque Nationale. Décédé à Québec le 18 août 1921.